

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

**POLITIQUE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO
2010-2025**

Septembre 2010

PREFACE

Au Burkina Faso, l'élevage est pratiqué par plus de 80 % de la population qui tirent entièrement ou partiellement ses revenus de cette activité.

Avec un cheptel numériquement important et varié, il contribue pour plus de 18 % à la formation du PIB et représente près de 26 % des exportations en valeur. C'est l'une des dotations factorielles les plus importantes de notre pays.

En outre, il constitue un puissant moyen de lutte contre la pauvreté, en ce qu'il permet aux ménages, particulièrement les plus vulnérables d'accéder à des ressources monétaires appréciables. Pourvoyeur d'une multitude d'emplois aussi bien en milieu rural que dans les centres urbains, l'élevage contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par l'apport de produits animaux à haute valeur nutritive et par l'amélioration des productions végétales à travers la fumure organique et la force de traction animale.

Cependant, dans le processus de son développement, le sous-secteur de l'élevage est confronté à des difficultés qui limitent son plein essor. Ces difficultés peuvent être regroupées en contraintes d'ordre (i) technique, (ii) institutionnel, politique et juridique, (iii) socio économique et (iv) environnemental. Au nombre des contraintes, figurent le foisonnement des documents d'orientations, de stratégies et de plans d'actions, des lois et divers textes réglementaires et leur superposition les uns sur les autres ; toutes choses qui ne favorisent guère leur appropriation par les acteurs.

C'est justement pour mettre en cohérence l'ensemble des textes existant dans le domaine et permettre d'avoir désormais des orientations claires aux yeux de tous les acteurs que les autorités en charge de l'élevage ont entrepris d'élaborer de manière participative et inclusive, la Politique Nationale de Développement durable de l'Elevage (PNDEL).

La PNDEL qui fixe les grandes orientations du secteur se veut désormais le bréviaire à la source duquel devront s'abreuver tous les intervenants.

Assorti d'un plan d'opérationnalisation qui est le Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Sous-secteur de l'Elevage (PAPISE), la PNDEL est le fruit d'une démarche participative ayant associé aussi bien les techniciens du Ministère des Ressources Animales (MRA) et d'autres départements ministériels, les producteurs à travers leurs différentes organisations professionnelles que les experts du CAPES. Il s'agit de ce fait d'un document largement consensuel mais qui ne vaudra cependant que ce que vous et moi allons décider qu'il soit.

La PNDEL exprime et au besoin confirme les ambitions que le Gouvernement et les autres acteurs ont pour l'élevage burkinabè dans un contexte de crises alimentaire et économique mondiales.

J'ai espoir que la même ferveur qui a animé les acteurs pendant tout le processus de son élaboration se poursuive en s'intensifiant au cours de sa mise en œuvre.

Aussi voudrais-je vous exhorter à vous l'approprier réellement et sérieusement, afin qu'elle serve les fins voulues par son élaboration.

Bravo à vous tous, qui n'avez ménagé aucun effort pour que ce document soit aujourd'hui une réalité.

Pour un secteur d'élevage mieux structuré et porteur de croissance, ensemble, engageons nos efforts pour mettre en œuvre la PNDEL, gage d'un Burkina Faso plus prospère.

Le Ministre des Ressources Animales

Sékou BA

Officier de l'Ordre National

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	i
LISTE DES FIGURES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ii
INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE	3
1.1. Contexte sous-régional et international	3
1.2. Environnement national.....	4
1.2.1. Contexte économique et social du Burkina Faso	4
1.2.2. Cadre législatif et réglementaire.....	5
▪ La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière.....	5
▪ La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau	5
▪ La loi d'Orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso	6
▪ Le Code Général des Collectivités Territoriales	6
▪ Le Code de Santé Animale	6
▪ La Loi portant Régime Foncier Rural	6
1.2.3. Cadre institutionnel	7
1.2.4. Politiques et stratégies sectorielles.....	9
II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE	11
2.1. Caractéristiques de l'élevage	11
2.1.1. Systèmes d'élevage	12
▪ Systèmes d'élevage traditionnels ou extensifs	12
▪ Systèmes d'élevage améliorés.....	13
2.1.2. Forces	13
2.1.2.1. Importance numérique.....	13
2.1.2.2. Importante contribution à l'économie nationale	14
2.1.2.2.1. Contribution de l'élevage à la valeur ajoutée et à la croissance économique....	14
2.1.2.2.2. Contribution de l'élevage aux exportations et au budget de l'Etat.....	15
2.1.2.2.3. Contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté	15
2.1.2.3. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	16
2.1.2.4. Contribution de l'élevage à la production végétale	16
2.1.2.5 Autres contributions de l'élevage	17
2.1.3. Faiblesses	17
2.1.4 Menaces.....	25
2.1.5 Opportunités.....	25
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE	27
3.1. Rappel des missions du ministère en charge des ressources animales.....	27
3.2. Fondements de la politique	27
3.3. Vision.....	28
3.4. Enjeux et défis de l'élevage	28
3.5. Objectifs et champ d'application.....	31
3.6. Les principes directeurs	31
3.7. Axes stratégiques.....	34
3.7.1. Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur	34
3.7.2. Axe 2 : Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales.....	34
3.7.3. Axe 3 : Accroissement de la productivité et des productions animales.....	35
3.7.4. Axe 4 : Amélioration de la compétitivité des produits animaux	36
IV. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	37
4.1. L'outil de mise en œuvre	37
4.2 Le dispositif institutionnel de mise en œuvre	37
4.3 Le rôle des acteurs	37
▪ L'Etat et ses démembrements.....	37

▪ Les Collectivités Territoriales et les communautés de base	38
▪ Les organisations professionnelles et les opérateurs privés.....	38
▪ Les partenaires techniques et financiers.....	39
4.4. Le financement de la politique.....	39
▪ Contribution de l'Etat.....	39
▪ Contribution des Institutions régionales.....	40
▪ Contribution des Partenaires Techniques et Financiers	40
▪ Contribution des institutions financières et du secteur privé	40
▪ Contribution des bénéficiaires.....	40
4.5. Le suivi évaluation	40
4.6. L'information et la communication	41
V. RISQUES	41
5.1. La mobilisation des ressources financières.....	41
5.2. Les changements climatiques.....	41
5.3. Les accords internationaux	42
5.4. Les difficultés de coordination avec les domaines connexes	42
CONCLUSION	43
DOCUMENTS CONSULTÉS	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Estimation des effectifs du cheptel	13
Tableau 2: Répartition des effectifs du cheptel par région et selon l'espèce (%).	14
Tableau 3: Parts respectives des différents sous-secteurs dans la formation du revenu des ménages ruraux (autres que le coton) du Burkina Faso	16
Tableau 4: Evolution des actions dans le sous-secteur de l'élevage au Burkina Faso, de la période coloniale à nos jours	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Evolution des allocations du PIP aux différents secteurs de planification 1995-2007.	21
Figure 2 : Variation interannuelle du budget du Ministère des Ressources Animales (1999-2009).....	21

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEKE	Association des Eleveurs du Kadiogo et Environnants
AGOA	<i>African Growth Opportunity Act</i>
ALG	Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma
APE	Accords de Partenariat Economique
APLL	Association pour la Promotion du Lait Local
BACB	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BAD	Banque Africaine de Développement
BCB	Banque Commerciale du Burkina
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CCPDR	Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural
CCTP	Cadre de Concertation Technique Provincial
CCTR	Cadre de Concertation Technique Régional
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEBV	Communauté Economique du Bétail et de la Viande
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRDES	Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide
CIT	Certificat International de Transhumance
CNCPDR	Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural Décentralisé
CNC-RA	Cadre National de Concertation des Ressources Animales
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNT	Certificat National de Transhumance
CPAT	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CSE	Contribution du Secteur de l'Elevage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVD	Conseil Villageois de Développement
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGPSE	Direction Générale de la Prévision, des Statistiques et de l'économie de l'Elevage
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DOS	Document d'Orientation Stratégique de l'Agriculture et de l'Elevage
DPRA	Direction Provinciale des Ressources Animales
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRRA	Direction Régionale des Ressources Animales
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO

ENEC-II	Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel
ENESA	Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale
FEB	Fédération des Eleveurs du Burkina
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
FODEL	Fonds de Développement de l'Elevage
IEPC	Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance
IDR	Institut du Développement Rural
IMF	Institution de Micro Finance
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSN	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRSAT	Institut de Recherche sur les Sciences Appliquées et Technologiques
LNE	Laboratoire National d'Elevage
LORP	Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAD	Matière Azotée Digestible
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCC	Millenium Challenge Corporation
MCPEA	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MDA	Maison de l'Aviculture
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEP	Maison des Eleveurs de Porcs
MRA	Ministère des Ressources Animales
MS	Matière Sèche
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOPAPDE	Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage
OIG	Organisation Inter Gouvernementale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC	Office National du Commerce Extérieur
ONERA	Office National pour l'Exploitation des Ressources Animales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
ORD	Organismes Régionaux de Développement
PADAB-II	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina, Phase 2
PAEOB	Projet d'Appui à l'Elevage dans l'Ouest du Burkina
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASE	Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage

PAST	Programme d'Action Sectoriel Triennal glissant
PAU	Politique Agricole de l'Union (UEMOA)
PDA/ECV	Plan Décennal d'Action pour l'Environnement et le Cadre de Vie
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDDEB	Plan décennal de Développement de l'Education de Base
PDE/LG	Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako-Gourma
PDES-II	Projet de Développement de l'Elevage dans la province du Soum, Phase II
PDRAG	Projet de Développement des Ressources Animales dans le Gourma
PER	Programme Economique Régional de l'UEMOA
PIB	Produit Intérieur Brut
PICOFA	Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PIP	Programme d'Investissement Public
PISA	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PNDEL	Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage
PNDSA II	Deuxième Programme National de Développement des Services Agricoles
PNGT-II	Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
PR SAP	Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
PROFIL	Projet d'Appui aux Filières
PROSDRp	Programme Sectoriel de Développement Rural Participatif
PROSPER	Programme de Spécialisation Régionale
PSDZA	Projet de Soutien à la Diffusion du Zébu Azawak
PSO	Plan Stratégique Opérationnel
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RCPB	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
SDR	Stratégie de Développement Rural
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNRA	Système National de Recherche Agricole
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNVA	Système National de Vulgarisation Agricole
SOPAO	Société du Patrimoine de l'Abattoir de Ouagadougou
SPAI	Sous-Produits Agro-Industriels
SP/CPSA	Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
TAA	Trypanosomiase Animale Africaine
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TICAD	Tokyo International Conference of African Development
UBT	Unité Bétail Tropical

UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UEPL	Union des Eleveurs Producteurs de Lait
UF	Unité Fourragère
UNABOC	Union Nationale des Bouchers et Charcutiers
UNACEB	Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail
UNAEBV	Union Nationale des Exportateurs de Bétail et de la Viande
UTL	Unité de Transformation Laitière
VIH	Virus Immunodéficiência Humaine

INTRODUCTION

Pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a une vocation essentiellement agropastorale. Avec un cheptel national estimé¹ à plus de 8 millions de bovins, 19 millions de petits ruminants, 35 millions de volailles et 2 millions de porcins, le sous-secteur de l'élevage contribue, pour plus de 18 % (12 % pour les animaux sur pied et 6 % pour les cuirs et peaux) à la formation de la valeur ajoutée nationale². La part des produits animaux, y compris les cuirs et peaux, dans la valeur des exportations, est d'environ 26 % et constitue le troisième poste d'exportation en importance du pays après l'or et le coton.

L'activité d'élevage est pratiquée par plus de 80 % des ménages qui en tirent tout ou partie de leurs revenus. Outre sa place sociale et économique majeure, l'élevage contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en leur apportant des produits à haute valeur nutritive. L'élevage est une activité pourvoyeuse d'emplois et constitue un facteur d'intensification des exploitations agricoles par la traction animale et la fertilité des sols au moyen de l'intégration agriculture-élevage (MRA, 2005).

En dépit de cette importance, l'élevage reste confronté à de nombreuses contraintes qui limitent son développement. En tout état de cause, le Burkina Faso n'a pas encore pleinement exploité les énormes dotations factorielles dont bénéficie son élevage afin de lui faire jouer le rôle stratégique qui est le sien dans ce pays sahélien.

Pour y remédier et renforcer sa contribution à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la croissance de l'économie nationale, le gouvernement a accordé, au-delà des actions menées depuis les indépendances dans le sous-secteur, une plus grande importance à l'élevage avec la création, en juin 1997, d'un département ministériel chargé des ressources animales. En outre, avec le soutien de ses partenaires au développement, le Burkina Faso s'est doté, en 2004, d'une "Stratégie du développement rural à l'horizon 2015", principal document de politique de développement de la production agro-sylvo-pastorale. Ce document de stratégie intégrée s'inspire des documents de politique et de stratégie antérieurs, à savoir :

- le Document d'Orientation Stratégique (DOS) adopté en 1997 ;
- la Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage (NOPAPDE) adoptée en 1997 ;
- le Plan d'Action et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE), adopté en 2000 et révisé en 2004 ;
- la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) adoptée en 2002.

Elaboré au cours de la même période que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui fait peu référence au sous-secteur de l'élevage, le PAPISE n'a pu s'imprégner totalement des options stratégiques de ce document. Durant la même période, « l'Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC) » a été conduite par le Ministère des Ressources Animales (MRA) entre avril 2001 et janvier 2004, à travers la réalisation d'une revue approfondie du sous-secteur de l'élevage ayant pour objectif de proposer des options

¹ Source: MRA, 2008. Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso.

² 250 milliards de F CFA selon les estimations de l'IEPC (2001).

stratégiques et opérationnelles pour accroître et améliorer la contribution du sous-secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale.

A l'échelle régionale, l'évolution s'est traduite par l'adoption des politiques régionales de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (Politique Agricole de l'Union : PAU) et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), et l'élaboration en cours du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) inspiré du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), adopté à l'occasion d'une session spéciale de l'Union Africaine sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Au niveau international, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Déclaration de Paris (2005) visant à améliorer l'efficacité des investissements publics et le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) constituent des données importantes à prendre en compte. Il en est de même de l'adoption prochaine des Accords de Partenariat Economique (APE) en cours de négociation entre l'Union Européenne (UE) et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et leurs impacts sur l'élevage au Burkina Faso.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur pour le Burkina Faso est de promouvoir un élevage productif et compétitif, apte à contribuer de manière plus significative, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en gérant durablement ses ressources naturelles. Pour y parvenir, le gouvernement s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale de développement durable de l'élevage à l'horizon 2025. La démarche adoptée s'est voulue participative et a impliqué l'ensemble des acteurs du sous-secteur à travers des concertations et des entretiens. Le but ultime de l'exercice a abouti à un document consensuel et porteur d'espoir pour une contribution accrue de l'élevage à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'économie nationale.

Le présent document de politique nationale de développement durable de l'élevage est élaboré pour offrir un cadre de référence et d'actions à moyen et long termes dans l'optique d'améliorer la contribution du sous-secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de croissance et de développement durable et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il s'articule autour des points suivants :

- le contexte de développement du sous-secteur de l'élevage ;
- une analyse diagnostique du sous-secteur de l'élevage ;
- les orientations stratégiques de la politique ;
- la mise en œuvre de la politique ;
- les risques pouvant menacer la mise en œuvre de la politique.

I. CONTEXTE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

1.1. Contexte sous-régional et international

La fin des années 80 et la décennie qui a suivi ont été marquées par de profondes mutations. L'extension de l'économie de marché a modifié les conditions de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux. De plus les négociations conduites par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), visant à éliminer ou à réduire progressivement les barrières commerciales tarifaires, ont accéléré le processus de mondialisation de l'économie. L'une des réponses à cet environnement changeant, pour mieux tirer profit de la mondialisation, est la promotion et l'amélioration de la coopération entre pays qui s'opère aux niveaux sous-régional, régional et interrégional parallèlement à la mondialisation. La mise en place de grands ensembles permet de constituer et de consolider des espaces économiques viables, susceptibles de stimuler une croissance dynamique des échanges, des investissements et des capacités de production. A terme, elle vise une intégration des économies des pays membres. La remise en cause des relations exclusives ou privilégiées au sein de l'OMC a conduit l'Union Européenne (UE) et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à vouloir établir des Accords de Partenariat Economique (APE), en cours de négociation.

La réduction de la pauvreté est devenue depuis la dernière décennie l'objectif majeur et avoué du développement qui s'est manifesté dans l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2000. Pour relever le défi des OMD, la communauté internationale s'est engagée à supprimer les barrières commerciales et à fournir une aide plus importante, ainsi qu'un allègement significatif de la dette aux pays en développement par l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). En 2005, la Déclaration de Paris fut signée en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide en consacrant l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité conjointe (des bailleurs et des bénéficiaires) comme facteurs clés de gouvernance de l'aide publique au développement.

Au niveau continental, l'Union Africaine a initié le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001 qui se veut être une initiative novatrice avec comme objectifs majeurs la réduction de la pauvreté et le repositionnement du continent dans l'économie mondiale. Ses priorités portent sur la bonne gouvernance politique et économique, l'intégration sous-régionale et régionale, le développement des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des technologies de l'information et de la communication et de l'accès des produits africains aux marchés internationaux.

Sur la base des leçons des premières expériences d'intégration tirées depuis la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 1994, les huit pays membres se sont engagés à consolider un véritable espace socioéconomique commun, à travers les efforts de la Commission de l'UEMOA avec le soutien des autres institutions communautaires (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)). Un Programme Economique Régional (PER), conçu comme une des déclinaisons de la vision qu'ont les Chefs d'Etat de l'approfondissement de l'intégration économique au sein de l'UEMOA, a été finalisé.

Des concertations ont été entreprises pour sa mise en œuvre en vue d'accélérer et de renforcer la construction de l'espace UEMOA pour une dynamique de croissance accélérée et durable. En particulier, la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU), s'organisant autour des activités de production agro-sylvo-pastorale, s'applique à tous les produits agricoles et prend en compte tous les systèmes de production et d'exploitation au sein de l'Union, notamment l'agriculture familiale. En outre, un Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) a été créé par l'UEMOA et sera prochainement opérationnel.

Au niveau sous-régional, la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (*ECOWAP Agricultural Policy of the Economic Community of West African States*), adoptée en janvier 2005 à Accra, prône la souveraineté alimentaire et la réduction des importations des produits alimentaires en vue d'encourager l'agriculture locale. Une des déclinaisons de l'ECOWAP est la Décision A/DEC.5/10/98 réglementant la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. Un programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) pour le Burkina Faso sont en cours d'élaboration sous l'instigation de la CEDEAO en application de la politique de l'Union Africaine d'accélération du développement de l'agriculture africaine. Enfin, le Forum régional sur l'élevage de Niamey, organisé par la CEDEAO en février 2009, a permis de dégager des orientations stratégiques qui seront traduites en Plan d'actions pour le développement de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

1.2. Environnement national

1.2.1. Contexte économique et social du Burkina Faso

Au plan macroéconomique, le Burkina Faso a amélioré considérablement sa gestion depuis les premiers Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991. Ce résultat a été obtenu grâce à une série de mesures dont l'assainissement des finances publiques, la libéralisation progressive de l'économie, le désengagement de l'Etat de certains secteurs et l'adoption de nombreuses stratégies et programmes sectoriels de développement dans le secteur productif. Ces efforts ont permis au pays d'enregistrer des taux de croissance acceptables. Sur la période allant de 2003 à 2007, le Burkina Faso a eu un taux de croissance moyen de 6,5 % contre une moyenne de 3,8 % pour les pays de l'UEMOA. Cette croissance a été supérieure à la croissance démographique, ce qui a permis d'enregistrer une croissance moyenne du revenu par tête de 3,2 %.

Malgré cette bonne tenue macroéconomique, les conditions de vie des ménages ne se sont pas véritablement améliorées. Les trois enquêtes qui ont été réalisées en 1994, 1998 et 2003 indiquent une légère hausse de la pauvreté. C'est pour cette raison qu'en 2003, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont le pays s'est doté, est devenu le cadre de référence de toutes les politiques économiques et sociales du pays.

Par ailleurs, le pays s'est engagé à œuvrer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015. Cependant, malgré les progrès observés, le pays ne sera probablement pas au rendez-vous des OMD en 2015, si les tendances actuelles se poursuivent. Pour cette raison, il a adopté une stratégie d'accélération des OMD en 2006 en vue de les atteindre en 2015.

Au recensement de la population de 2006, le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants pour un taux d'accroissement démographique de 3,1 % et un taux d'urbanisation de 23 %. L'analyse du profil de la pauvreté au Burkina Faso indique une ruralisation de la pauvreté. En effet, environ 51 à 52 % de ruraux vivent en-dessous du seuil de pauvreté contre seulement 10 à 19% pour les habitants des villes. Comme les urbains ne représentent que 20 % environ de la population totale contre 80 % pour les ruraux, le taux global de pauvreté rurale varie alors entre 92 et 96 %. Autrement dit, sur 100 pauvres en 2003, 92 sont ruraux contre seulement 8 pour les urbains. C'est pour cette raison que les politiques de réduction de la pauvreté sont en fait des politiques de développement rural au sens large, intégrant aussi bien l'agriculture et l'élevage que les ressources naturelles. Il y a très peu de chance de réduire la pauvreté si on ne réussit pas à améliorer le niveau de vie des ruraux. Pour ce faire, le gouvernement a adopté, afin d'améliorer la cohérence interne et externe des politiques sectorielles agricoles avec le CSLP, une Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2004.

Comme corollaire de la pauvreté, le Burkina Faso se caractérise par de forts déficits sociaux même si des efforts importants ont été faits. Le taux brut de scolarisation est passé de 35,9 % en 2000/2001 à 72,5 % en 2007/2008. Le taux d'alphabétisation est faible ; il est seulement de 23,6 %. Il en est de même du taux brut de scolarisation au secondaire (17,7 % en 2007).

Au niveau sanitaire, on a enregistré en 2003 un taux de mortalité infanto-juvénile de 184 pour 1000, un taux de mortalité maternelle de 484 pour 100 000 et un taux de prévalence du VIH de 2,7 %.

Malgré ces déficits, on enregistre une légère hausse de l'espérance de vie qui est passée de 48,5 ans à 53,8 ans. Cependant, de façon globale, le développement humain ne semble pas avancer de façon satisfaisante. L'Indice de Développement Humain Durable du Burkina Faso, qui était de 0,370 en 2006, l'a classé 176^{ème} sur 177 pays. (PNUD, 2007).

1.2.2. Cadre législatif et réglementaire

Le cadre législatif et réglementaire relatif au sous-secteur de l'élevage (MRA, 2004 b) est constitué des dispositions légales suivantes :

- ***La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière***

Elle régit l'ensemble des ressources naturelles par des normes d'utilisation, de gestion et d'exploitation définies dans la législation foncière fondée sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), à travers la loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 et son décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997. La RAF régit le domaine foncier national, les principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres au niveau rural et urbain.

- ***La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau***

La loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau vise une gestion durable dans le respect de l'environnement et à satisfaire et concilier tous les usages selon les priorités définies.

▪ ***La loi d'Orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso***

La Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso (loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002) définit le pastoralisme, fixe les principes et les modalités de gestion durable des activités pastorales, agropastorales et sylvo-pastorales. A ce titre, elle confère à l'Etat et aux Collectivités Territoriales de garantir *"aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux"*.

▪ ***Le Code Général des Collectivités Territoriales***

Adopté en décembre 2004 (loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 et décret d'application n° 2005-227/PRES du 14 avril 2005), il vient en remplacement des Textes d'Orientation de la Décentralisation. D'une manière globale, aux termes de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales, celles-ci concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie.

▪ ***Le Code de Santé Animale***

Dans le domaine de la santé animale, plusieurs textes ont été élaborés ou sont en cours d'adoption ou de relecture. Parmi ceux-ci, il convient de citer le Code de Santé Animale adopté par la Zatu N°AN VII-0016/FP/PRES du 22/11/1989. Ce texte régit : (i) l'organisation vétérinaire, (ii) l'exercice de la profession vétérinaire, (iii) la pharmacie vétérinaire, (iv) la protection des animaux, (v) le contrôle de la santé animale et (vi) le contrôle des produits animaux. Cette Zatu, de même que la plupart des textes relatifs à la santé animale, mérite d'être mise à jour et rendue opérationnelle.

Il est à noter l'existence d'une réglementation de l'UEMOA, sur la pharmacie vétérinaire et la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, qui s'impose aux Etats membres.

▪ ***La Loi portant Régime Foncier Rural***

Adoptée le 16 Juin 2009, la loi N° 0034/2009/AN portant Régime Foncier Rural détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales, ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural. Elle vise à : (i) assurer un accès équitable aux terres rurales à l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé, (ii) promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural, (iii) favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, et, (iv) contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale. Elle codifie ainsi le processus d'octroi du foncier en vue de promouvoir la production nationale en levant les obstacles juridiques à la jouissance tout en responsabilisant les communautés à la base. La loi comporte des innovations comme la mise en place d'institutions de gestion foncière et d'un fonds national de sécurisation foncière pour la mise en œuvre de la politique.

1.2.3. Cadre institutionnel

Jusqu'en 1997, date de la création de l'actuel Ministère des Ressources Animales (MRA), le pilotage du sous-secteur de l'élevage a été assuré successivement par un Ministère du Développement Rural (jusqu'en 1986), un Secrétariat d'Etat à l'Elevage (1987-1991), un Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (1992-1995) et un Ministère Délégué, chargé des Ressources Animales (1995-1997). De nos jours, le contexte est marqué par la communalisation intégrale suite à l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales, le renforcement institutionnel du Ministère des Ressources Animales, la mise en place et le renforcement d'organisations professionnelles faîtières dans le sous-secteur de l'élevage, la mise en place du Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR), la promotion des filières d'élevage à travers les projets (PAFASP, PADAB, DYFAB, PROFIL, Table Filière Lait), les plans d'action (bétail/viande, petits ruminants, porcs, lait, aviculture traditionnelle), et l'élaboration d'une feuille de route. Celle-ci devrait aboutir à la formulation du Programme Sectoriel de Développement Rural productif (PROSDRp) et des Programmes de Spécialisation Régionale (PROSPER).

Le PROSDRp devrait prendre en compte le Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA), le Plan Décennal d'Action du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV), le Plan d'Action et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE).

D'autres acteurs institutionnels œuvrent à la promotion de l'élevage aux côtés du ministère en charge du sous-secteur ; il s'agit notamment :

- **du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA)** et plus particulièrement, de la Direction Générale du Commerce qui a pour mission l'application de la politique du ministère en matière de commerce, de prix et de concurrence, et de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) qui a pour objectif de promouvoir les échanges commerciaux, plus particulièrement les exportations du Burkina Faso. L'ONAC accomplit cette mission par, entre autres, la collecte d'informations sur les conditions d'accès aux marchés, l'organisation et la participation à des manifestations commerciales, la formation aux règles et pratiques du commerce international et une activité dans le domaine de la normalisation ;
- **du Ministère en charge de l'économie et des finances** : la collaboration avec ce ministère se fait à travers notamment la Direction Générale de la Coopération pour l'acquisition des financements et l'appui à la gestion des projets et programmes de développement ;
- **du Ministère en charge de la recherche scientifique** et plus spécifiquement le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). La collaboration se fait à travers notamment l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'Institut de Recherche sur les Sciences Appliquées et Technologiques (IRSAT), et l'Institut du Développement Rural (IDR). Ces Instituts mettent au point et diffusent des technologies performantes qui sont sources d'innovation et de progrès pour le développement de l'élevage ;
- **du Ministère en charge de l'environnement** : des échanges sont effectués pour une meilleure gestion des ressources naturelles, notamment celles à vocation pastorale ;

- **du Ministère en charge de l'agriculture et de l'eau** : La mobilisation des ressources en eau est une des principales missions de ce département qui exécute par ailleurs de nombreux projets et programmes comportant des volets élevage, ce qui nécessite des concertations pour plus de synergie ;
- **des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)** : suite à l'adoption par le gouvernement en décembre 2001 de décrets portant sur les statuts des CRA, treize CRA ont été créées en 2003-2004 dans les treize régions. Les CRA constituent des outils de développement au service et aux mains des producteurs. Ce sont des établissements publics à caractère professionnel, dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Les membres des CRA sont des personnes élues. Ces chambres d'agriculture fournissent des appuis techniques aux organisations des acteurs et participent à la structuration des filières. Cependant, elles manquent encore d'expériences et de moyens financiers ;
- **des organisations professionnelles** : il existe de nombreuses organisations professionnelles dans le sous-secteur de l'élevage, mais on constate que le processus de structuration est encore insuffisamment avancé et les Organisations de Producteurs (OP) peu opérationnelles. On compte : (i) la FEB avec quelque 3500 groupements d'éleveurs en 2005 parmi lesquels plusieurs centaines sont organisés par filière (bovin, ovin/caprin, lait, aviculture, porc, cuirs et peaux), mais ils demeurent globalement peu actifs en termes de services proposés à leurs membres, (ii) de nombreuses organisations dans le domaine du lait, de l'aviculture (au sein de la Maison de l'Aviculture (MDA)), de l'élevage porcin (la Maison des Eleveurs de Porcs (MEP)).

Les autres maillons des filières sont organisés surtout au niveau national avec la Fédération Nationale de la Filière Bétail-viande, l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail (UNACEB), l'Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l'Union Nationale des Exportateurs du Bétail et de la Viande (UNAEBV), l'Association des Femmes Transformatrices de Lait Local du Kadiogo (AFTLK), l'Association des Promoteurs de Lait Local (APLL) regroupant transformateurs et producteurs et la Table Filière Lait. On note également l'existence d'associations provinciales de bouchers, de charcutiers, de grilleurs/rôtisseurs, de restaurateurs, de commerçants grossistes et détaillants. Malgré une bonne assise financière et un bon niveau d'organisation des acteurs, on constate encore des lacunes :

- **des institutions de financement** comme la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BAC-B)³, la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et les Institutions de Micro Finance (IMF) dont les activités sont ciblées sur les populations n'ayant pas accès aux services des banques (ruraux pauvres, micro-entrepreneurs, etc.) ;
- **des cadres de concertation** qui devraient permettre aux éleveurs, à travers leurs organisations professionnelles, de participer au processus de développement et de décisions. Au niveau local, la principale instance de concertation est le Conseil Villageois de Développement (CVD) prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales et institué par décret n°2007/032/PRES/PM/MTAD du 22 janvier 2007.

³ Anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), cette banque a ajouté un volet commercial à ses activités avant d'être rachetée par Ecobank qui est une banque commerciale ; il n'existe donc plus de banque spécifique pour le secteur agricole au Burkina Faso.

Au niveau provincial et régional, on a la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT), la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT), le Cadre de Concertation Technique Régional (CCTR) et les comités de pilotage des projets. Enfin, un Cadre National de Concertation pour la promotion des Ressources Animales (CNC/RA) existe depuis 1995 et est censé permettre aux principales organisations à fonctions de représentation du sous-secteur de l'élevage (FEB, UNACEB, UNABOC, UNAEBV, ...) et aux départements ministériels impliqués (notamment le MRA et le MCPEA) de s'accorder sur les stratégies appropriées au développement harmonieux et durable du sous-secteur. Toutefois, le fonctionnement de ce Cadre de concertation connaît des difficultés.

Il a été créé depuis novembre 2004, en conformité avec les objectifs de la Déclaration de Paris, un Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural décentralisé (CNCPRD) dont le but est de fédérer l'ensemble des interventions en milieu rural. L'Assemblée Générale du CNCPRD (dont le MRA est vice-président) regroupe les représentants des institutions, des départements ministériels, de la société civile, du secteur privé, les Partenaires Techniques bilatéraux et multilatéraux.

1.2.4. Politiques et stratégies sectorielles

Les politiques et stratégies de développement de l'élevage burkinabè ont évolué dans le temps au rythme des changements politiques, du cadre institutionnel et des aléas climatiques.

A partir de 2000, les principales orientations en matière de développement sont définies dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, élaboré en 2000 et révisé en 2003. Le CSLP constitue l'unique cadre de référence en matière de développement économique et social au Burkina Faso et, à ce titre, il est le principal instrument de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Il constitue le cadre d'orientation des interventions des opérateurs du secteur privé et des organisations de la société civile. Il est à signaler qu'une nouvelle approche de planification est en cours pour élaborer une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui deviendra à partir de 2011 le référentiel national de planification du développement (en remplacement du CSLP).

Eu égard à son importance pour l'économie nationale, le secteur agricole a été au premier plan des réformes engagées depuis les années 1990. Un Programme Sectoriel de Développement du Secteur Rural productif (PROSDRp) est en cours d'élaboration en vue de fédérer les actions dans les trois sous-secteurs (production végétale, ressources animales et environnement). Il est à signaler que le processus du PROSDRp a fusionné avec celui du PNIA pour donner (à partir de 2010) un nouveau concept dénommé Programme national du secteur Rural (PNSR). Le PNSR se veut un outil opérationnel de la SCADD).

Une série de documents qui définissent, de manière de plus en plus opérationnelle, certains éléments de la politique agricole du Burkina Faso a été adoptée. Il s'agit :

- *de la politique commerciale et douanière* : le Burkina Faso est membre de l'union douanière de l'UEMOA et s'apprête à signer, avec les autres pays de la CEDEAO, un accord de partenariat économique. Les échanges commerciaux entre pays membres de l'*Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)*⁴ bénéficient d'un régime tarifaire préférentiel instituant la franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits du cru (dont les animaux vivants qui y sont nés et y sont élevés), les produits

⁴ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

de l'artisanat local et les produits industriels originaires agréés (notamment les viandes et tout produit du règne animal à l'état naturel). Les échanges extracommunautaires sont frappés de droits et taxes définis suivant le Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA, en application depuis le 1^{er} janvier 2000 ;

- *de la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP)* : à travers la formulation et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le Gouvernement veut faire du Burkina Faso un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays ;
- *du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)* : le Schéma National d'Aménagement du Territoire est un instrument de planification à long terme qui détermine : (i) la destination générale des terres situées dans les limites du territoire national, et (ii) la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national ;
- *du Plan d'Action et Programme d'Investissements du Sous-secteur de l'Elevage* : Le PAPISE (version octobre 2000) détermine le cadre de référence des interventions en faveur du développement du sous-secteur de l'élevage. Il s'inscrit dans le prolongement des réflexions menées antérieurement à travers principalement : (i) la Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement du secteur de l'Elevage (novembre 1997), (ii) le Document d'Orientation Stratégique du secteur de l'agriculture et de l'élevage à l'horizon 2010 (DOS, 1998), et (iii) le Plan Stratégique Opérationnel (PSO, 1999). Le PAPISE participe à la mise en œuvre du CSLP et à la recherche de la sécurité alimentaire des populations ;
- *de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)*, adoptée en 2001 et recadrée en 2002, dont la finalité est de construire, à l'horizon 2010, les conditions d'une sécurité alimentaire durable. L'objectif global de la stratégie est de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition ;
- *de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé* : adoptée en 2002, elle décrit les grandes orientations et stratégies de développement rural décentralisé ;
- *du Plan Stratégique de la Recherche Agricole* : le Plan Stratégique de la Recherche Agricole, élaboré en 1994, relu en 2003, est en cours d'actualisation. Son volet productions animales a été bâti autour de trois (3) programmes scientifiques, à savoir : (i) le programme Ruminants, (ii) le programme Monogastriques et Elevage non conventionnel, et (iii) le programme Elevage-environnement ;
- *du Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)* : Adopté en 2003, il vise à opérationnaliser la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau à travers la mise en place du nouveau cadre de gestion des ressources en eau dans les cinq espaces de gestion définis⁵ par décret n° 2003-286/PRES/PM/MAHRH du 9 juin 2003 portant détermination des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau ;

⁵ Cascades, Gourma, Liptako, Mouhoun, Nakanbé.

- *de la Stratégie de Développement Rural (SDR)*. En 2004, le gouvernement a adopté la Stratégie de Développement Rural en raison de plusieurs facteurs incluant : i) les résultats mitigés du secteur agricole et l'augmentation de l'incidence de la pauvreté rurale, ii) la nécessité d'une mise en cohérence des différentes politiques et stratégies rurales et agricoles avec le CSLP, iii) la nécessité de traduire en politique nationale, les politiques sectorielles adoptées au niveau régional (CEDEAO, UEMOA), et iv) l'adoption du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) comme volet agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

Cette analyse porte sur les caractéristiques de l'élevage, ses contraintes, ses atouts et potentialités, ainsi que les menaces qui pèsent sur le sous-secteur. Les expériences passées dans le domaine de l'élevage depuis le temps colonial jusqu'à nos jours sont également examinées.

2.1. Caractéristiques de l'élevage

Au Burkina Faso, l'élevage constitue la seconde activité économique après l'agriculture. Les résultats de la deuxième Enquête Nationale des Effectifs du Cheptel (ENEC-II) de 2003 indiquent un accroissement du nombre d'éleveurs et des effectifs des différentes espèces animales. En 2003, la population « éleveur », c'est-à-dire l'ensemble des producteurs qui pratiquent l'élevage à titre d'activité primaire ou secondaire, a été estimée à 3 624 366 personnes, soit 30 % de la population totale du pays. Elle se compose de 61 % d'hommes et de 39 % de femmes. La grande majorité des éleveurs, soit 92 %, vit en milieu rural et est très faiblement alphabétisée (18 % contre une moyenne nationale de 21,8 %).

Sur le plan de la gouvernance du sous-secteur, le constat est le suivant :

- depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, les politiques et stratégies de développement de l'élevage burkinabè ont été formulées et mises en œuvre à travers des documents d'orientation ou de stratégie, des plans quinquennaux ou des plans d'actions ;
- les domaines d'intervention ont connu une évolution significative, traduisant ainsi un changement de perception des contraintes et enjeux de l'élevage (Tableau 4). Ainsi, on est passé des préoccupations de santé animale et d'amélioration génétique de la période coloniale, à des considérations progressivement plus ouvertes prenant en compte des volets indissociables de l'activité de l'élevage relevant d'une vision intégrée du développement du secteur (gestion des ressources naturelles, hydraulique pastorale, sécurisation foncière, organisation professionnelle, technologie de transformation, marchés, ...) ;
- l'insuffisance de compétences humaines combinée à la faiblesse chronique de la contribution de l'Etat, n'a pas permis d'obtenir les résultats recherchés qui ne sont perceptibles qu'à long terme. Ainsi, dans le domaine de la production, la productivité du cheptel est demeurée faible, la promotion des filières (bétail/viande, lait, aviculture traditionnelle et moderne, porc, cuirs et peaux, apiculture, élevage non conventionnel) n'est toujours pas une réalité et la consommation des produits animaux demeure faible, leur disponibilité se réduisant avec le temps.

Toutefois, des acquis existent même s'ils demeurent en-deçà des attentes. Ainsi, le cadre institutionnel s'est progressivement amélioré avec la création du Ministère des Ressources Animales, la déconcentration et la diversification des services techniques. La lutte contre les principales épizooties et les vecteurs a également connu des résultats probants. Dans le domaine des statistiques et de l'économie de l'élevage, les enquêtes nationales sur les effectifs du cheptel, le suivi des troupeaux et des marchés, la collecte et le traitement de données diverses ont contribué à donner une meilleure visibilité au sous-secteur. La collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques relatives au sous-secteur connaissent une dynamique nouvelle avec la création de la Direction Générale de la Prévision et des Statistiques de l'Elevage (DGPSE).

2.1.1. Systèmes d'élevage

Le sous-secteur de l'élevage burkinabè a profondément évolué ces deux dernières décennies. Les divisions autrefois très marquées entre le Nord et le Sud, entre pasteurs et agriculteurs, se sont nettement estompées. L'évolution des systèmes de production s'est ainsi traduite par une extension des activités d'élevage au sein des exploitations autrefois essentiellement agricoles et un développement des activités agricoles au sein des systèmes qui vivaient essentiellement de l'élevage. De nos jours, la quasi-totalité des ménages agricoles fonde leur stratégie sur la diversification des sources de revenus par les productions végétales et les productions animales.

Deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels (généralement extensifs) et, les systèmes améliorés (semi-intensifs à intensifs).

▪ Systèmes d'élevage traditionnels ou extensifs

Les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) comprennent le type transhumant et le type sédentaire. Le type transhumant est pratiqué par les pasteurs et agropasteurs et concerne surtout les bovins. L'élevage sédentaire, généralement pratiqué par les agro-éleveurs, se subdivise en un système agropastoral à gros ruminants et un système mixte intégré agriculture-élevage. Les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques fournissent des produits (viande, lait, cuirs et peaux, fumier, travail) dont certains sont vendus, notamment pour subvenir aux besoins des ménages. Parce qu'ils dépendent surtout des ressources naturelles, les systèmes extensifs d'élevage qui concernent la presque totalité du cheptel paient un lourd tribut à la sécheresse et sont menacés par la restriction de l'espace. Ceci a pour conséquence la permanence du risque de conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles.

L'élevage traditionnel de volailles (poules et pintades surtout) présente une importance stratégique, au regard de l'approvisionnement des villes et des campagnes en protéines animales (viande, œufs) à moindre coût et comme source de revenus permanents, surtout pour les couches vulnérables. Sa faible productivité s'explique par l'insuffisance qualitative et quantitative d'aliments et par une forte mortalité.

L'élevage traditionnel des porcs est une activité pratiquée principalement par les femmes, avec un habitat sommaire très peu entretenu et des problèmes d'alimentation. Cependant, le constat est que les producteurs sont plutôt ouverts aux innovations, pour peu qu'elles soient d'un coût supportable.

- Systèmes d'élevage améliorés

A côté des systèmes traditionnels, on note l'émergence de systèmes d'élevage améliorés, surtout en zones périurbaines. Ces initiatives sont le fait de nouveaux acteurs (fonctionnaires, retraités, commerçants, hommes d'affaires, décideurs politiques, etc.) qui investissent dans l'élevage à visée commerciale.

Ainsi, on distingue : (i) l'embouche bovine et ovine intensive ou semi-intensive ; (ii) l'élevage laitier amélioré ou moderne ; (iii) l'aviculture moderne présente essentiellement en milieu urbain et périurbain. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés : poussins, aliments, produits vétérinaires, main d'œuvre et (iv) les élevages intensifs de porcs, d'un bon niveau de productivité, etc. Ces élevages modernes, bien que productifs, demandent des investissements importants. En l'absence de zones bien définies et aménagées dans le cadre de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisation, les élevages périurbains sont constamment menacés par l'urbanisation.

2.1.2. Forces

2.1.2.1. Importance numérique

L'élevage burkinabè est caractérisé par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié, une faible productivité et un système d'exploitation dominé par l'élevage extensif des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) et des monogastriques (volailles et porcs). Près de 90 % de la production nationale de viande et 95 % de la production de lait proviennent de l'élevage extensif pratiqué par de petits exploitants. On rencontre cependant des systèmes d'exploitation plus intensifs qui se développent autour de quelques filières (bétail-viande et lait).

Sur la base des résultats de l'ENEC II et en appliquant les taux de croît annuels retenus, on obtient les effectifs indiqués au Tableau 1 pour 2008 (MRA, 2007).

Tableau 1 : Estimation des effectifs du cheptel du Burkina Faso en 2008

Espèces	Taux de croît (%)	Nombre de têtes
Bovins	2	8 072 500
Ovins	3	7 770 000
Caprins	3	11 634 000
Porcins	4	2 124 000
Asins	2	1 010 000
Equins	1	37 800
Volailles	2	35 016 000
Camelins	2	16 300

Source : MRA 2007 (actualisé 2008)

La répartition géographique de ce cheptel varie selon les espèces animales. Ainsi, l'espèce bovine est plus représentée dans les régions du Sahel et des Hauts-Bassins, avec respectivement 20,6 % et 16,6 % de l'effectif total. Les régions du Sahel (14,0 %) et du Centre-Ouest (11,1 %) détiennent les effectifs les plus importants d'ovins.

Pour l'espèce caprine, les effectifs les plus importants sont enregistrés dans les régions du Sahel (16,8 %) et du Centre-Ouest (12,1 %). Les effectifs porcins sont plus importants dans les régions du Centre-Ouest (19,5 %) et du Sud-Ouest (13,3 %). Les effectifs les plus importants de poules se rencontrent principalement dans les régions du Centre-Ouest (14,5 %), des Hauts-Bassins (12,5 %) et de la Boucle du Mouhoun (12,3 %), tandis que les pintades sont surtout présentes dans les régions du Centre-Ouest (25,0 %) et de la Boucle du Mouhoun (13,2 %) (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des effectifs du cheptel par région et selon l'espèce (%).

Régions	Asins	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Equins	Porcins	Pintades	Poules
Mouhoun	12,5	8,8	1,9	8,2	8,6	6,7	11,5	13,2	12,3
Cascades	0,2	7,4	0,0	2,5	1,6	0,2	2,3	3,8	2,6
Centre-Est	8,4	4,7	0,0	7,9	7,7	6,0	9,3	6,2	8,3
Centre	5,2	1,7	0,0	2,4	2,4	3,9	7,9	2,3	3,9
Centre-Nord	6,5	5,6	0,5	11,1	9,2	10,5	3,3	3,5	7,2
Centre-Ouest	13,4	7,8	0,0	11,1	12,1	1,0	19,5	25,0	14,5
Centre-Sud	7,5	3,5	0,0	4,3	5,4	2,1	5,3	10,3	7,5
Est	10,2	11,4	2,1	10,2	10,6	12,3	5,5	5,3	7,5
Hauts-Bassins	8,8	16,6	0,0	9,2	5,9	1,4	11,3	10,6	12,5
Nord	10,1	4,6	12,2	9,9	9,0	20,5	5,8	6,9	8,5
Plateau central	10,1	3,6	0,0	6,2	6,2	4,9	4,8	3,3	6,1
Sahel	7,0	20,6	83,3	14,0	16,8	29,3	0,2	2,7	4,1
Sud-Ouest	0,2	3,8	0,0	2,9	4,5	1,2	13,3	7,0	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MRA (2007)

2.1.2.2. Importance de la contribution à l'économie nationale

Le sous-secteur de l'élevage, avec les autres composantes du secteur primaire (agriculture, pêche, chasse et forêts), a été l'un des ressorts essentiels de la croissance économique au cours de la décennie 1999-2008. Il a enregistré un taux de progression moyen de 5,6 %, avec toutefois, une grande variabilité d'une année à l'autre du fait de la grande influence des conditions climatiques. La forte contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois en fait un sous-secteur stratégique.

2.1.2.2.1. Contribution de l'élevage à la valeur ajoutée et à la croissance économique

L'élevage contribue de manière significative à la croissance de l'économie nationale, avec un apport estimé à 18 % au PIB. En 2001, la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage a été de 259 milliards de francs CFA (MRA, 2004). Au cours de la période 1999-2008, son poids dans la contribution à la croissance du secteur agricole a enregistré une moyenne de 27,7 % contre 57,3 % pour la production végétale et 7,2 % pour le bois, la pêche et la chasse.

Une caractéristique importante de la valeur ajoutée de l'élevage réside dans son caractère «redistributeur». Elle est, en effet, générée par les acteurs directs des différentes filières dont une grande partie de ménages vulnérables mais bénéficie à l'ensemble de population.

En termes de rentabilité, la production animale dépasse de loin la production végétale avec un taux de rentabilité de 19,7 % contre 7,5 % pour la production végétale.

2.1.2.2.2. Contribution de l'élevage aux exportations et au budget de l'Etat

L'élevage est le troisième pourvoyeur de devises du pays en 2009 ; en effet, le bétail sur pied constitue le troisième produit d'exportation après l'or et le coton. Les valeurs moyennes annuelles des produits animaux exportés représentent régulièrement 15 à 16 milliards de FCFA, soit 30 % des recettes d'exportation.

Bien que n'intervenant que pour un quart dans le chiffre d'affaires des filières, l'exportation des produits sur les marchés sous-régionaux représente une composante essentielle du paysage sectoriel. L'importance de cette dernière se mesure non seulement par sa contribution à la balance commerciale du pays, mais aussi, par les pratiques et logiques commerciales qu'elle tend à insuffler et qui se répercutent sur tous les autres maillons des filières animales, y compris au niveau des producteurs. L'exportation de bovins sur pied dégage à elle seule une contribution appréciable en intervenant pour 60 % de la valeur ajoutée des exportations.

Quant à la contribution au budget de l'Etat, elle se fait par trois voies, à savoir :

La Contribution du Secteur de l'Elevage (CSE) dont une partie est prélevée (40 %) pour alimenter le Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL). Elle a mobilisé un montant de 525 millions de francs CFA en 2001 au titre des prélèvements sur les produits animaux. Il y a aussi les patentes dont le montant varie en fonction du chiffre d'affaires et les taxes diverses « opérationnelles » versées aux collectivités locales.

2.1.2.2.3. Contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté

Le sous-secteur de l'élevage contribue grandement à la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural, à travers la création d'emplois et la génération de revenus substantielles. En termes d'emplois directs générés, l'élevage occupe annuellement plus de 900 000 personnes à plein temps pour la production et 60 000 à 90 000 autres pour les activités de transformation et de commercialisation (MRA, 2005).

Selon les trois enquêtes sur les conditions de vie des ménages (1994, 1998 et 2003), l'élevage est la principale source de revenus des ménages en milieu rural (voir Tableau 3). Sa part dans le revenu des producteurs agricoles autres que ceux du coton est passée de 17,5 % en 1994 à 34,0 % en 1998 et à 44,4 % en 2003. L'élevage, surtout de petits ruminants et de volailles, en raison de sa forte monétisation, joue le rôle d'épargne et permet de passer les périodes de soudure. C'est cette activité qui permet d'assurer les soins et la scolarisation des enfants. Des estimations faites lors d'études indiquent des gains bruts moyens de 59 000 FCFA, 15 500 FCFA, 11 500 FCFA/tête, respectivement pour le producteur de bovins, d'ovins et de caprins. L'embouche bovine procure 33 000 FCFA de gain brut par tête. L'exportation de bovins engendrerait une marge brute de 40 000 à 85 000 FCFA ; l'abattage et la commercialisation de la viande rouge généreraient des marges brutes de 100 à 191 FCFA par kilogramme.

Dans les systèmes d'élevage extensifs pratiqués par les éleveurs pasteurs, le lait revient aux femmes qui obtiennent des revenus monétaires à travers sa vente partielle. De même, l'embouche d'ovins et de bovins par les femmes constitue une activité génératrice de revenus, même si le nombre demeure relativement faible.

Tableau 3 : Parts respectives des différents sous-secteurs dans la formation du revenu des ménages ruraux (autres que le coton) du Burkina Faso

	1994	1998	2003
Agriculture	25,5	14,0	18,9
Elevage	17,5	34,0	44,4
Salaires et revenus non agricoles	35,8	35,0	20,1
Transfert et autres	2,9	17,0	17,1
Total	100 %	100 %	100 %

Source : INSD (2004)

2.1.2.3. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'élevage contribue directement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la consommation des produits animaux (viande, lait, œufs). L'élevage des espèces à cycle court (aviculture et élevage porcin notamment) joue un rôle particulier dans la sécurisation alimentaire des ménages ruraux. La consommation moyenne par habitant de produits de l'élevage atteignait en 2001, approximativement 11,2 kg de viande, 17,4 litres de lait et 8,4 œufs. Cette consommation serait en légère augmentation tandis que la part des importations dans la consommation du lait, connaît une baisse considérable de 45 % en 1990, à environ 11 %, de nos jours. Toutefois, au plan nutritionnel, la contribution de l'élevage à la couverture des besoins de la population⁶ reste encore très largement en-dessous des normes nutritionnelles internationales. Les taux de couverture des besoins demeurent très faibles : 3,3 % pour l'énergie, 7 % pour les lipides et 10 % pour les protéines (MRA, *op. cit.*).

L'élevage concourt également à la sécurité alimentaire en soutenant l'agriculture par la traction animale, le transport et la fertilisation des champs.

2.1.2.4. Contribution de l'élevage à la production végétale

L'élevage permet d'augmenter la productivité et la rentabilité des cultures par l'utilisation accrue du travail et du fumier fournis par les animaux. En effet, le développement de la culture cotonnière, qui s'est accompagné de celle de cultures vivrières comme le maïs, a été très largement soutenu par l'élevage. Les superficies de coton se sont accrues avec des rendements maintenus à un niveau relativement constant, grâce à la contribution de l'élevage aux activités de l'exploitation : transport, labour, fumure organique, etc. Au total, la contribution multiforme du coton à l'économie nationale est imputable en partie aux apports provenant de l'élevage. C'est dire que l'élevage, outre sa contribution directe à l'économie, comptabilise des effets indirects qui ont permis d'accroître la production végétale.

⁶ Sur la base de besoins journaliers moyens estimés selon la FAO à 2 900 Kcal, 61 gr de protéines et 97 gr de lipides

2.1.2.5. Autres contributions de l'élevage

L'élevage constitue également un mode d'épargne et un système complet d'assurance-épargne et contribue à diminuer la pénibilité du travail (surtout des femmes) par l'utilisation des animaux pour le transport, l'exhaure, etc. Enfin, il a un rôle social et culturel important au regard des rites et cérémonies qu'il permet d'honorer et du prestige qu'il procure.

Les principaux facteurs favorables aux activités d'élevage peuvent se résumer ainsi :

1. la volonté politique de plus en plus forte de soutenir le sous-secteur de l'élevage considéré comme un des piliers de l'économie nationale : la création et le maintien d'un ministère dédié à l'élevage atteste de cette dynamique ;
2. la présence d'un cheptel numériquement important et diversifié ;
3. l'importance socio économique de l'élevage ;
4. la situation géographique et l'existence d'un réseau important de zones pastorales et d'aires villageoises de pâtures à préserver ;
5. l'existence d'un savoir-faire traditionnel en matière d'élevage, surtout des ruminants : les éleveurs sont traditionnellement très proches de leurs animaux, ce qui en facilite la gestion ;
6. l'engagement de plus en plus fort des partenaires techniques et financiers à soutenir le sous-secteur de l'élevage.

2.1.3. Faiblesses

Un des traits caractéristiques majeurs de l'élevage burkinabé est sa faible productivité et la prédominance du mode d'élevage extensif. Le poids moyen par carcasse est de 113 kilogrammes pour le bovin, 9 kilogrammes pour l'ovin et 8 kilogrammes pour le caprin. La production laitière commercialisable est de 110 litres en moyenne par lactation de 180 jours et par vache.

En 2006, les productions nationales de viande et de lait ont été évaluées respectivement à 160 mille tonnes et 200 millions de litres. La production de viande provient majoritairement des élevages traditionnels les plus pratiqués par les ménages vulnérables (ovins, caprins et volailles). Les petits exploitants pratiquant un élevage extensif fournissent près de 90 % de la production totale en viande, 95 % de la production de lait et 60 % de la production d'œufs de consommation. Les systèmes agropastoraux assurent près de 60 % des carcasses bovines produites au niveau national et sont responsables de plus de 40 % des exportations nationales. Selon la Maison De l'Aviculture (MDA) environ 1, 9 million d'œufs sont produits par mois par les 98 000 poules pondeuses à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso⁷.

L'évolution des produits animaux n'a pas connu une ascension particulière, en dehors :

- des œufs dont la production a été largement favorisée par la mise en place d'élevages modernes utilisant beaucoup d'intrants (poules de race, aliment concentré, etc.) ;
- du lait dont la collecte et la transformation ont permis la naissance d'un tissu de transformation dynamique autour des pôles de production (zones pastorales et péri urbaines).

⁷ Le système actuel de collecte des données statistiques du MRA ne permet pas de suivre la production nationale d'œufs

Les performances zootechniques du cheptel local demeurent en-deçà des potentiels et présentent d'importantes marges de progression qu'il convient de valoriser. Dès lors, l'intensification des systèmes d'élevage constitue l'alternative la plus pertinente pour l'accroissement de la productivité et des productions animales.

Quatre grandes catégories de contraintes entravent les performances du sous-secteur de l'élevage. Il s'agit des : (i) contraintes techniques, (ii) contraintes institutionnelles, politiques et juridiques, (iii) contraintes socioéconomiques et (iv) contraintes environnementales.

2.1.3.1. Contraintes techniques

Le développement de l'élevage est confronté à plusieurs difficultés techniques majeures qui limitent l'accroissement de la productivité et des productions animales. Il s'agit des contraintes d'ordre : (i) alimentaire, (ii) sanitaire, (iii) génétique et (iv) commercial.

Les contraintes alimentaires du cheptel : La précarité de l'alimentation du cheptel est une des causes majeures de la faiblesse de la productivité animale. Cette situation est imputable :

- 1) au déficit fourrager et nutritionnel qui affecte le cheptel, notamment pendant la saison sèche. Tous les travaux ont montré que les pâturages naturels des zones sahéliennes et nord soudaniennes offrent un bilan fourrager quantitativement et qualitativement déficitaire. L'analyse faite par l'Initiative Elevage Pauvreté Croissance (IEPC (2005) révèle un déficit estimé à 31 % pour la Matière Sèche (MS) et les Unités Fourragères (UF) et à 40 % pour les Matières Azotées Digestibles (MAD), ce qui confirme les résultats des travaux réalisés antérieurement sur la question. Les principales causes de ce déficit sont : (i) la faible productivité des pâturages naturels, la réduction des parcours et des espaces pâturables (le front agricole 5 %, l'urbanisation 3,5 %, l'obstruction des pistes d'accès aux zones de pâture, les feux de brousses, etc.). Par ailleurs (i) la faible valorisation des sous-produits agricoles, (ii) la faible pratique des cultures fourragères, (iii) les difficultés d'accès aux Sous Produits Agro-Industriels (SPAI) et (iv) la faible maîtrise des techniques de rationnement sont autant de causes qui viennent aggraver le déficit fourrager ;
- 2) au déficit hydrique estimé à 50 % environ en saison sèche. En effet, depuis la sécheresse des années 70 on assiste à un déplacement des isohyètes du nord vers le sud. Ce phénomène semble s'accompagner d'un abaissement des nappes d'eau, de la poussée en profondeur des niveaux piézométriques, et d'une accentuation de l'évapotranspiration. Malgré le nombre important de points d'eau au niveau national, ceux destinés aux usages pastoraux sont quantitativement insuffisants pour les besoins du cheptel. De plus leur répartition est très disparate et ils font l'objet d'utilisations concurrentielles. Les plans et cours d'eau (barrages, lacs, marres, bouls et fleuves) tarissent précocement et les points d'eau (forages, puits et puisards) même revêtus de l'épithète « pastoral » font l'objet de sollicitations diverses qui privent les animaux des ressources en eau. La mobilisation de l'eau (de surface et souterraine) demande de plus en plus des efforts importants tant au plan technique que financier. L'absence d'une stratégie nationale d'hydraulique pastorale, en cohérence et/ou intégrée au Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) constitue la principale cause de la faiblesse des interventions visant à satisfaire les besoins spécifiques des activités d'élevage. Dès lors, la sécurisation de l'abreuvement du cheptel constitue une préoccupation majeure de développement de l'élevage.

Les contraintes sanitaires : Malgré les importants résultats enregistrés dans le domaine de la santé animale, les maladies animales continuent d'être une contrainte non négligeable pour la productivité du cheptel et le développement de l'élevage au Burkina Faso. Selon la FAO (2006), les maladies animales en Afrique subsaharienne ont pour conséquence, des pertes annuelles qui représentent environ un quart de la valeur totale de la production animale. L'impact des maladies animales induit des pertes directes dues à la mortalité et des effets indirects, à cause d'une croissance lente, une fertilité faible, une réduction du rendement du travail due à la morbidité. Cet impact se trouve aggravé par l'insuffisance des intrants vétérinaires (médicaments et vaccins). De nos jours, les maladies qui frappent le plus les animaux au Burkina Faso sont : la Péri Pneumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB), le charbon symptomatique, les pasteurelloses, les Trypanosomoses Animales Africaines (TAA), la maladie de Newcastle, la peste porcine africaine (PPA), les maladies parasitaires, etc. Il convient de noter également l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP), qui constitue un risque émergent, de même que les contraintes liées aux intrants vétérinaires (médicaments, vaccins) tels que le coût élevé, les produits de contrefaçon, etc.

Les contraintes génétiques : La faible valorisation du potentiel génétique des races locales limite leur performance. Cette situation s'explique d'une part, par l'absence d'un schéma raisonné de sélection massale⁸, qui par conséquent inhibe l'extériorisation optimale des caractères recherchés. D'autre part, par l'absence d'un cadre technique et réglementaire sur l'introduction de gènes exotiques. Ce qui constitue une menace pour la préservation des ressources zoo génétiques et la rentabilité des exploitations. Par conséquent, une stratégie permettant une meilleure valorisation des souches présentant des intérêts techniques et économiques avérés doit être élaborée et mise en œuvre. Elle ne pourra être efficiente que si elle est encadrée par une réglementation souple mais intégrant les dispositions des institutions internationales (OMC, OIE).

Les contraintes de compétitivité et de mise en marché des produits : La faible liaison production - marché est caractérisée par l'irrégularité de l'offre et la faible qualité des produits mis sur le marché. Dans le domaine de la compétitivité et de mise en marché des produits, plusieurs contraintes peuvent être relevées en rapport avec les filières animales. Il s'agit de :

(i) l'insuffisance d'infrastructures marchandes structurantes :

- pour la viande, la meilleure valorisation de la filière bétail-viande réside dans la transformation poussée de la viande (découpe, cuisson). Cependant le dispositif technique que constituent les abattoirs s'y prête mal (répartition géographique, équipement, mode de gestion) ;
- pour le lait, les principales contraintes sont la faible organisation de la collecte, doublée d'une atomisation des exploitations laitières. Le tissu de transformation se résume à trois mini laiteries modernes fonctionnelles (Fada, Cissin et Bahdjo) installées sans schéma cohérent d'ensemble et à plus d'une centaine d'unités artisanales (153, MRA, 2007) ;
- pour l'aviculture, malgré la forte demande nationale en viande de volaille, il n'existe aucune infrastructure pour la préparation de volaille prête à cuire (carcasses, abats) ;
- pour les autres filières (porcine, apicole, etc.) la situation n'est guère meilleure en dehors des cuirs et peaux qui disposent d'une tannerie moderne (TAN ALIZ) intégrant l'essentiel du schéma de traitement jusqu'au cuir fini ;

⁸ Choix à partir des caractères observables à l'œil nu

- (ii) le manque de professionnalisme des acteurs : les professionnels des filières animales sont peu outillés (financièrement et techniquement) pour répondre aux attentes du marché (exigences de régularité et normes de qualité sanitaire commerciale, etc.) ;
- (iii) enfin, on note une insuffisance de communication et de marketing au profit des produits animaux. En effet, l'élevage et les produits qu'il génère manquent cruellement de publicités commerciales dans les médias.

2.1.3.2. Contraintes institutionnelles, politiques et juridiques

Les plus importantes relevées sont :

- (i) **La faible structuration et professionnalisation des acteurs :** A tous les maillons des filières d'élevage, les acteurs sont peu structurés et manquent de professionnalisme. Dans le domaine de la production, les organisations professionnelles ne regroupent qu'une très faible partie des éleveurs, soit environ 6 %. En ce qui concerne les acteurs des maillons transformation et commercialisation, des structures nationales existent (UNACEB, UNAEBV, UNABOC, Table Filière Lait) et sont actives dans les négociations nationales ou régionales entre acteurs, ou entre ceux-ci et les pouvoirs publics. Toutefois, leur base sociale est restreinte et leur représentativité est sujette à caution. Quel que soit le maillon considéré, les acteurs n'ont pas les capacités suffisantes pour participer pleinement au développement des filières animales en s'impliquant dans les structures de concertation à tous les niveaux, dans la gestion des différentes actions et infrastructures et en apportant des services effectifs à leurs membres.
- (ii) **La faiblesse du financement public du sous-secteur de l'élevage :** Malgré son importance socio économique (18 %⁹ au PIB, 26 % des exportations totales¹⁰), le sous secteur de l'élevage bénéficie d'une très faible part des investissements publics. Celle-ci est estimée à 1,13 % des dépenses d'investissement de l'Etat au cours de la période 1995-2006. Par rapport au secteur primaire, il ne reçoit que 2 à 11 % du budget que l'Etat alloue à ce secteur, loin derrière les sous-secteurs de la production végétale (36 % à 50 %), de l'eau et de l'aménagement hydro agricole (18 % à 38 %) et de l'environnement (6 % à 26 %) (Figure 1). Quant au budget du ministère, il est en moyenne de 2,625 milliards par an sur la période 1998-2009 avec une variation très forte d'une année à l'autre (Figure 2). De telles variations ne permettent naturellement pas de planifier efficacement les activités du ministère.

Dans l'ensemble, la faiblesse des investissements au profit du sous-secteur Elevage traduit une volonté politique au plus haut niveau qui n'est pas à la hauteur de la contribution actuelle et potentielle de l'élevage dans l'ensemble de l'économie nationale.

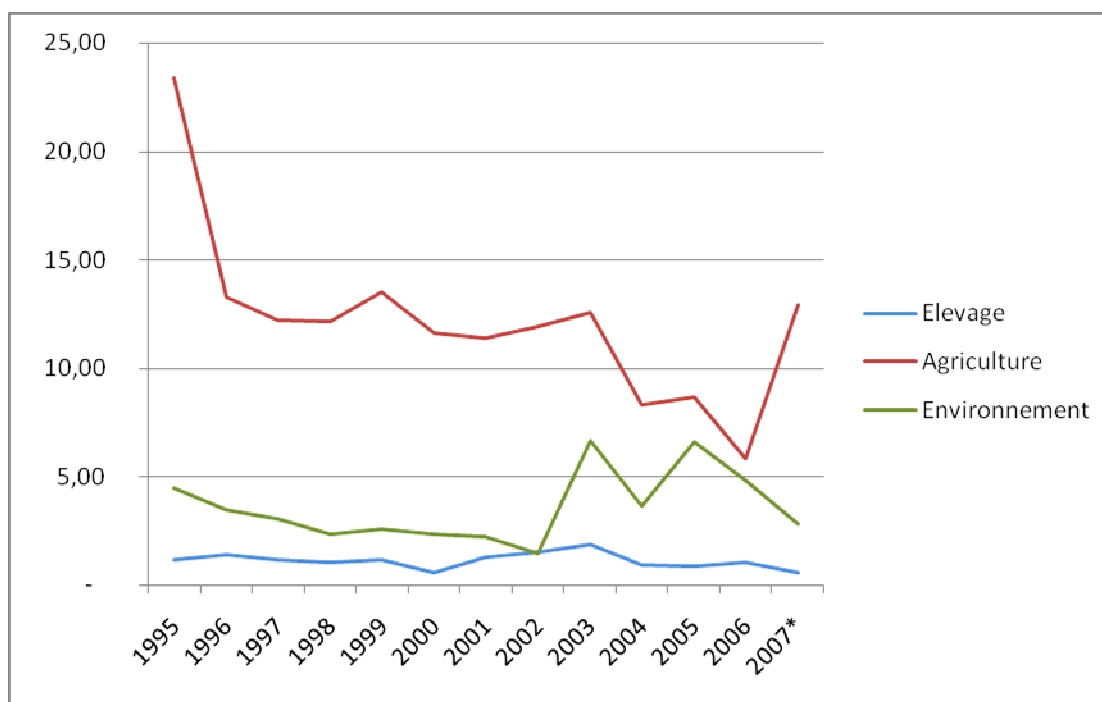
⁹ Source CAPES

¹⁰ INSD / Douanes

Au cours de la période 1991-2006, le sous-secteur de l'élevage a été financé à hauteur de seulement 2 % de la richesse totale qu'il génère. Dans la perspective d'accroître la contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale, il est stratégique de relever significativement le niveau des investissements publics et d'améliorer l'accès au crédit en faveur du sous-secteur de l'élevage. Il a plus de capacité de création de richesses par rapport aux investissements que beaucoup d'autres secteurs.

En effet, de 1991 à 2006, en termes de dépenses de l'Etat par rapport à la richesse générée par chaque sous-secteur, on observe que l'Etat a consacré 19 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur environnement, 11 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur production végétale, et seulement 2 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur de l'élevage.

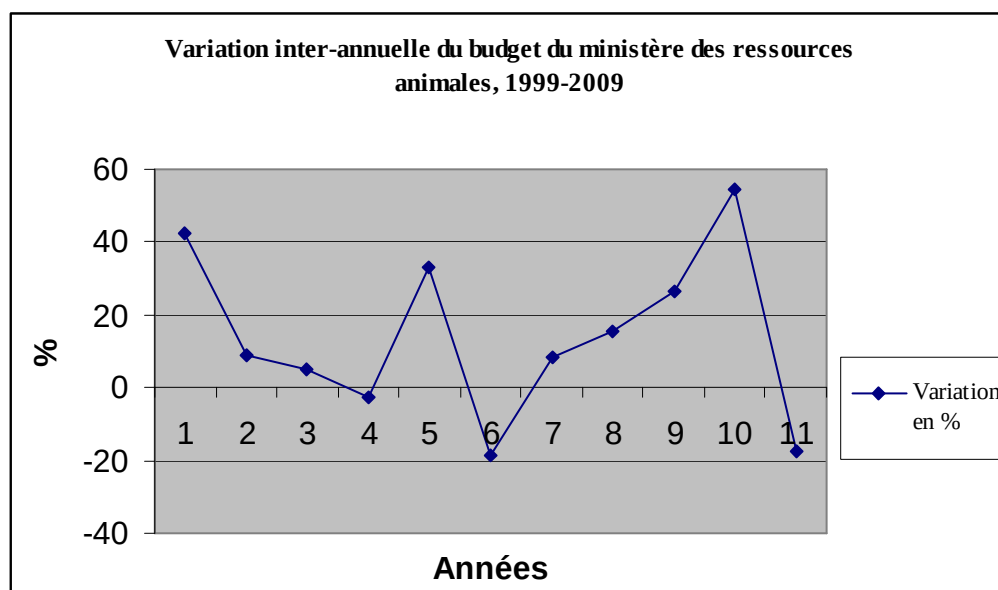
Figure 1. Evolution des allocations du PIP aux différents secteurs de planification 1995-2007.



Source : Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)

(*Jusqu'en juin 2007).

Figure 2 : Variation interannuelle du budget du Ministère des Ressources Animales (1999-2009)



Source : Direction de l'Administration et des Finances, MRA (2009).

(iii) La faiblesse en matière de planification : Le ministère en charge de l'Elevage tout comme la majorité des départements ministériels est limité par une faible capacité tant en matière de planification que de mise en œuvre des programmes. Ceci résulte de : (i) ressources humaines insuffisantes ou incomplètes en termes de certaines qualifications comme les économistes et les sociologues, (ii) la faiblesse d'informations statistiques précises et (iii) ressources financières très faibles. Cette situation se traduit par une insuffisance de continuité ou de cohérence d'un programme à l'autre et même quelquefois, par l'expérimentation de solutions peu adaptées au contexte des éleveurs ruraux.

(iv) La faiblesse de la recherche et de la vulgarisation agricoles : Depuis bientôt une décennie, le Système National de Recherche Agricole (SNRA) connaît des contraintes budgétaires croissantes. La conséquence directe de ces difficultés est que le SNRA ne génère plus assez de nouvelles technologies pour promouvoir le développement de l'agriculture et de l'élevage. En outre, les contraintes budgétaires et institutionnelles empêchent de fournir des services de vulgarisation efficaces. Plus généralement, on note une faible prise en charge par l'Etat des domaines cruciaux tels que la recherche et la vulgarisation agricole.

Par ailleurs, bien que les problèmes technologiques soient relativement bien compris, il y a un manque de capacité institutionnelle à appliquer des solutions appropriées car les liens institutionnels existant entre les instituts de recherche, les services de vulgarisation, les services vétérinaires et les éleveurs sont faibles, surtout depuis la fin du PNDSA-II qui avait permis de mettre en œuvre un Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) et un Programme de Recherches Agricoles (PRA).

(v) Les impacts négatifs des politiques sur la compétitivité des produits animaux : Au titre de la valorisation des productions animales, la faible compétitivité des produits animaux constitue une contrainte majeure. Le lait local n'est pas compétitif face au lait importé, à cause principalement du faible niveau de taxes douanières sur les produits importés (au plus 20 % de droits de douanes ; voir Section I, Chapitre 4 du TEC de l'UEMOA).

La filière bétail-viande quant à elle, fait face à la concurrence déloyale des viandes extra-africaines souvent subventionnées et introduites sans droits de douanes dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation de faible compétitivité des produits animaux locaux va s'aggraver si la libéralisation de l'entrée des produits de l'Union Européenne sur les marchés, initialement prévue dans le cadre des Accords de Partenariat Economique (APE), n'est pas remise en question. Par ailleurs, les produits d'origine incontrôlable (lait et produits carnés transportés sans respect de la chaîne de froid) constituent une menace réelle pour la santé des consommateurs sans qu'aucune mesure ne soit prise pour les protéger.

(vi) Les difficultés liées à la faible application des textes au niveau national et sous-régional : au niveau de la sous-région ouest-africaine, les engagements pris par les Etats tardent à se traduire par des actes concrets en matière de mise en œuvre des politiques agricoles (ECOWAP et PAU).

Malgré les dispositions de la Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 réglementant la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO, les éleveurs transhumants rencontrent de nombreuses tracasseries au cours du déplacement des troupeaux au-delà des frontières nationales. Les professionnels du commerce du bétail et de la viande qui convoient les animaux vers les marchés terminaux des pays côtiers rencontrent les mêmes difficultés, et ceci à l'encontre des dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

2.1.3.3. Contraintes socioéconomiques

Malgré son importance dans le quotidien des populations, l'élevage reste tributaire des contraintes sociales et économiques suivantes :

(i) L'insécurité foncière : depuis quelques décennies, les systèmes de production animale, y compris les systèmes semi-intensifs (embouche ou bovins laitiers), sont gravement affectés par l'insécurité foncière. Celle-ci se traduit par une rupture des équilibres pastoraux et hydriques pour la quasi-globalité du territoire national. Le rapport entre animaux en quête de ressources fourragères et d'eau et les aires pâturables accessibles est devenu défavorable au point que les activités pastorales sont en crise. La pérennité des systèmes de production est compromise en raison de: (i) l'accroissement des compétitions et des pressions exercées sur les ressources naturelles ; (ii) la réduction drastique des espaces pâturables, (iii) la disparition des zones stratégiques (bas-fonds, bourgoutières, etc.) essentielles au pastoralisme, (iv) l'occupation des zones spécifiquement et juridiquement dédiées au pastoralisme (Sidéradougou, zones 4 et 5 de Yalé). Les statistiques de AGRISTAT indiquent une diminution probable des superficies des parcours de plus de 18 % entre 1984 et 2015. Cette situation a pour conséquences majeures, l'exacerbation du déficit pastoral, ainsi que celle des conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'amplification des mouvements de transhumance nationale et transfrontalière, voire des migrations- fuites occasionnant le transfert d'une partie du cheptel national vers l'extérieur. L'application effective de la Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso (LORP), promulguée en 2002, de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) adoptée en 2007 et la loi y relative votée en 2009 par l'Assemblée Nationale est indispensable en vue de sécuriser davantage les activités d'élevage en milieu rural et en zone périurbaine ;

- (ii) les inégalités liées au genre :** les femmes jouent un rôle capital dans le développement de l'élevage au Burkina Faso. Le concept genre est mentionné comme une thématique transversale dans les différents projets et programmes relatifs à l'élevage, mais on note une persistance des inégalités d'accès et de contrôle des avantages entre hommes et femmes. Il y a un besoin crucial d'une réelle généralisation (mainstreaming) de l'approche genre dans toutes les composantes du développement de l'élevage, comme gage d'un réel développement durable du sous-secteur.
- (iii) l'analphabétisme des éleveurs :** les faibles taux d'instruction et d'alphabétisation sont préjudiciables à l'adoption de technologies améliorées et constituent un handicap pour le développement. Dans le domaine de l'élevage, cette situation se trouve aggravée par des taux encore plus faibles chez les éleveurs traditionnels dans leur grande majorité. La situation n'est certes pas spécifique aux éleveurs mais étant donné le caractère transhumant de leur activité qui entrave la scolarisation des enfants, une action d'alphabétisation des adultes permettra aux parents d'améliorer leur système de production mais surtout les incitera à scolariser leurs enfants. L'alphabétisation éleveurs se présente ainsi comme un déclic pour le changement de comportement et un moyen d'amélioration des conditions d'existence de ces producteurs.

2.1.3.4. Les Contraintes environnementales

Pays sahélien, le Burkina Faso est très exposé aux impacts négatifs des changements climatiques. Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques (CONEDD, 2007) indique que, dans le domaine de l'élevage, l'impact de l'augmentation de la température et de la diminution de la pluviosité prévues va se traduire surtout par : (i) une réduction drastique et la dégradation des pâturages, (ii) un déficit du bilan pastoral et alimentaire et (iii) une aggravation des conditions d'abreuvement du bétail. Il en résultera une baisse de la productivité animale et un déficit d'approvisionnement sur l'ensemble des produits d'élevage (MRA, 2005). L'amplification de la variabilité climatique, l'augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes et leurs conséquences (sécheresses, inondations, invasions de criquets, etc.) risquent, comme lors des sécheresses des années 1972/73 et 1983/84, de causer d'importantes mortalités d'animaux et de ruiner de nombreux agropasteurs localisés en zones sahélienne et nord-soudanienne. Cette situation va exacerber un état d'extrême pauvreté et de vulnérabilité déjà inquiétants au sein des éleveurs.

L'élevage est identifié comme l'un des secteurs les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques dans le document du PANA (MECV, 2007). Cette situation interpelle l'Etat et ses partenaires sur l'urgence d'actions d'adaptation spécifiques au sous-secteur. D'une manière générale les interactions élevage-environnement sont insuffisamment valorisées.

Malgré les contraintes ci-dessus décrites, le sous-secteur de l'élevage possède des atouts importants et des opportunités pour son développement, même si des menaces pourraient peser sur lui.

2.1.4 Menaces

Des menaces pèsent sur l'ensemble du sous-secteur à plus ou moins long terme. Il s'agit notamment de :

1. l'amenuisement des ressources pastorales du fait des crises climatiques (sécheresses, inondations) ;
2. l'urbanisation galopante et la progression du front agricole (5 % par an) ;
3. des conflits récurrents, quelquefois meurtriers, entre agriculteurs et éleveurs et le climat de tension permanente entre les deux (2) communautés qui remettent en cause la cohabitation nécessaire entre ces principales catégories d'acteurs du développement rural ;
4. la surcharge pastorale, avec des risques de dégradation du sol et de la végétation, base de la production des ruminants domestiques, en rapport avec la croissance démographique (humaine et animale) et les changements climatiques ;
5. renchérissement des prix des aliments concentrés, les sous-produits agro-industriels tels que le tourteau de coton en l'occurrence ;
6. transfert de cheptel sahélien en général, et burkinabè en particulier, vers certains pays côtiers à fortes potentialités pastorales en vue d'échapper aux effets néfastes des changements climatiques et aux conflits ;
7. la recrudescence des maladies animales émergentes ou ré-émergentes telles que l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, la peste porcine, etc. ;
8. de l'érosion génétique des races locales, notamment des taurins qui risquent de perdre leur caractère trypano tolérant à cause du métissage avec les zébus trypano sensibles ;
9. faible niveau de protection du TEC de l'UEMOA et le risque d'un APE qui ne prenne pas suffisamment en compte les produits animaux dans la liste des produits sensibles à loger dans la cinquième bande à 35 % du TEC de la CEDEAO ;
10. l'insécurité qui tend à se généraliser et à s'aggraver en milieu rural, avec des agressions visant à délester les populations entre autres de leur bétail et des recettes provenant de la vente du bétail. Cette insécurité est de nature à entraver l'exécution normale des actions de développement de l'élevage dans certaines régions du pays.

En dépit de toutes ces menaces, des opportunités existent et peuvent être exploitées pour améliorer la contribution de l'élevage à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire.

2.1.5. Opportunités

De par sa situation géographique et son potentiel zoo génétique, le Burkina Faso dispose d'atouts factoriels qui lui offrent des opportunités pour la promotion de certaines filières animales. Il s'agit de :

1. l'existence d'importantes marges d'améliorations : en effet, le potentiel génétique adapté aux pathologies locales et favorable à la production de viande ainsi que les races rustiques à même de valoriser des ressources pastorales dispersées et de valeur très variable sont autant de sources d'améliorations des paramètres zootechniques ;
2. l'existence d'un marché domestique potentiel réel et en croissance continue du fait de l'urbanisation et de l'enrichissement national (PIB) offrent de bonnes perspectives de croissance de la demande en produits animaux sur le marché national (25.000 tonnes de viande et 256.387.000 litres de lait) ;
3. la structuration d'espaces d'échanges sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) de plus en plus dynamiques ;
4. le déficit en produits animaux (800.000 tonnes de viande sur les bassins nigérian et ivoirien).

Tableau 4 : Evolution des actions dans le sous-secteur de l'élevage au Burkina Faso, de la période coloniale à 2009.

Période	Domaines d'interventions/orientations	Cadre institutionnel, législatif et réglementaire, documents de politique
Sous la période coloniale	-Santé animale -Amélioration génétique	Stations d'élevage
De l'indépendance à la sécheresse des années 1970	-Santé animale -Hydraulique pastorale -Amélioration des troupeaux	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Sociétés d'intervention, Instituts et stations de recherche, Organismes Régionaux de Développement (ORD) Plans quinquennaux
De l'après-sécheresse à 1987	-Intensification, diversification, spécialisation régionale -Organisation et formation des éleveurs -Aménagement de pistes à bétail -Amélioration de la qualité des produits et relance des exportations de viande en lieu et place du bétail sur pied -Amélioration du cadre juridique de la sécurisation foncière pastorale avec la Réorganisation Agraire et Foncière	Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) Plans quinquennaux Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs (PRSAP) Office National pour l'Exploitation des Ressources Animales (ONERA) Abattoirs Frigorifiques Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG) Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
De 1987 à nos jours	-Développement rural intégré -Gestion des ressources naturelles -Orientation des productions sur le marché intérieur et extérieur -Organisation et professionnalisation des acteurs -Sécurité foncière, aménagement et valorisation des espaces pastoraux ; -Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'hydraulique pastorale ;	Secrétariat d'Etat à l'Elevage à partir de 1987 Ministère des Ressources Animales à partir de 1997 DOS, NOPAPDE, PAPISE, SDR, CSLP

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE

La Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage sera exécutée au cours de la période 2010-2025. L'option stratégique retenue est la promotion des filières porteuses de croissance et stratégiques (bétail viande, lait, volaille et cuirs et peaux) afin de permettre une plus grande contribution de l'élevage à : (i) la création de richesses et l'accroissement des revenus, (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire, (iii) la préservation durable des ressources naturelles.

3.1. Rappel des missions du ministère en charge des ressources animales

Les attributions assignées au Ministère des Ressources Animales sont, entre autres :

- la réorganisation de l'élevage traditionnel à travers la formation et l'encadrement des éleveurs, ainsi que la coopération entre eux ;
- l'aménagement des zones pastorales, la promotion des industries d'aliments pour bétail, l'accroissement de la production fourragère pour une meilleure contribution à l'élevage intensif ;
- la promotion de fermes d'élevage privées ou étatiques ;
- le renforcement qualitatif des infrastructures et services de santé animale ;
- le contrôle de la qualité des produits d'origine animale ;
- la promotion de l'industrie de soutien à l'élevage par la transformation des sous-produits : denrées alimentaires d'origine animale, cuirs et peaux, fumure ;
- la recherche de débouchés stables et rémunérateurs pour les produits de l'élevage.

3.2. Fondements de la politique

La Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage trouve ses fondements dans l'évolution du contexte international, sous-régional et national.

Ainsi, on peut citer les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation prévoyant la suppression des taxes douanières pour les produits d'origine européenne, la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et celle de l'UEMOA.

Au plan national, la PNDEL s'inscrit dans le cadre du CSLP en tant que cadre de référence des politiques de développement du pays au moment où les Ministères en charge du développement rural ont adopté une feuille de route pour l'élaboration du Programme Sectoriel de Développement Rural Participatif (PROSDRp) avec la contribution des Plans sectoriels (Programme d'Investissement du Secteur agricole –PISA, Programme Décennal d'Action pour l'environnement –PDA et le Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage - PAPISE).

Les zones UEMOA et CEDEAO constituent pour le Burkina Faso des marchés importants certes, mais la compétition y sera de plus en plus rude. En outre, avec l'adoption prochaine des APE prônant la suppression des droits de douanes sur les produits d'origine européenne et consacrant de ce fait la libre entrée de leurs produits d'élevage, il est impératif pour notre pays d'entreprendre des réformes structurelles encore plus hardies pour conserver ses marchés traditionnels dans les pays côtiers face à une concurrence qui y sera accrue.

3.3. Vision

Au regard des enjeux et défis nationaux, la Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage affiche la vision suivante : « Un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè. »

Sur cette base, le profil projeté pour l'élevage du Burkina Faso en 2025 présente les cinq (05) faciès suivants :

- un élevage traditionnel amélioré en semi-intensif à intensif, contribuant à la création de richesses et à la sécurité alimentaire nationale, parce que tourné vers le marché et assurant une couverture des besoins nationaux en produits animaux. En outre, ces élevages doivent procurer à la majorité des ménages des revenus monétaires suffisants pour faire face à leurs besoins alimentaires, d'investissement et d'amélioration de leurs conditions de vie ;
- un grand nombre d'exploitations modernes intégrées au marché et contribuant fortement à la création de devises, aux échanges interrégionaux (UEMOA, CEDEAO) et au commerce extérieur, capables de profiter des opportunités des marchés par une amélioration de leur compétitivité en valorisant les dotations factorielles fondamentales de notre pays que constituent les différentes filières de l'élevage ;
- des organisations professionnelles responsables et structurées, des opérateurs privés dynamiques en amont (fournisseurs d'intrants, institutions de crédit) et en aval (transporteurs, transformateurs, commerçants de produits animaux). Bref : des organisations et un secteur privé à même de prendre part à un partenariat véritable avec l'Etat pour le pilotage des filières animales ;
- une spécialisation des régions de façon intégrée et complémentaire, mettant l'accent sur les atouts et les potentialités de chacune d'elles, tenant compte des grandes régions agro-écologiques du pays et mise en œuvre par des structures représentatives s'appuyant sur les orientations politiques et sur la dynamique de la décentralisation et des structures professionnelles (FEB, Tables Filières, Chambres Régionales d'Agriculture) ;
- des structures d'appui-conseil publics et privés plus professionnelles et aptes à satisfaire les attentes des producteurs et des consommateurs.

3.4. Enjeux et défis de l'élevage

La réalisation de la vision implique la prise en compte des principaux enjeux et défis du sous-secteur de l'élevage au Burkina Faso synthétisés comme suit :

Faire de l'élevage un des piliers essentiels de la croissance accélérée durable et de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

La contribution de l'élevage au revenu des producteurs et au système de production n'est plus à démontrer. Cependant, jusque-là, aussi bien les potentiels d'augmentation énormes de la productivité de l'élevage que celui d'une intégration optimale de l'élevage à l'agriculture n'ont pas été suffisamment exploités.

D'un autre côté, l'exploitation de la chaîne de valeur autour de l'élevage se résume à la simple exploitation des animaux sur pied et à la production de viande en vrac pour le marché local. Pourtant, de nombreuses possibilités de génération de plus de produits existent et sont susceptibles d'accroître les chaînes de valeurs des différentes filières et donc de créer plus de valeur ajoutée totale.

La PNDEL se doit de relever ces défis qui sont essentiels pour la production de richesses au bénéfice de l'économie nationale et du bien-être des ménages.

Assurer une croissance durable de l'offre nationale de produits de l'élevage

L'accroissement de l'offre en produits d'élevage devrait atteindre des niveaux très élevés pour répondre à la demande nationale et aux opportunités d'exportation. Les interventions devront s'inscrire dans deux principales voies, à savoir : (i) l'appui à l'émergence de promoteurs tournés vers l'agro business à travers la réalisation d'investissements structurants basée sur la modernisation des outils de production et de mise en marché des produits porteurs de croissance et stratégiques comme la viande, le lait, la volaille et les cuirs et peaux et (ii) la préservation du cheptel et les ressources naturelles au sein des systèmes traditionnels sédentarisés ou semi intensif (ranching). Les actions majeures de cette préservation sont :

- la sécurisation des besoins alimentaires des animaux (gage de la sédentarisation et de l'intensification) ;
- la maîtrise de la reproduction et la gestion du patrimoine génétique ;
- et la lutte contre les grandes épizooties et les parasitoses.

Faire en sorte que l'élevage contribue durablement à la sécurité alimentaire

Les différentes estimations relatives à la consommation de protéines animales indiquent que la contribution de l'élevage à la couverture des besoins de la population reste encore très largement en-dessous des normes nutritionnelles internationales.

Cette situation se complique davantage avec le rythme de croissance de la production qui est en-deçà de celui de la demande de produits d'origine animale, suite à une forte croissance démographique et à un taux d'urbanisation croissant. Le pays est déjà importateur net de lait et risque, si rien n'est fait, d'en être aussi pour la viande pour laquelle le gouvernement aura de plus en plus de mal à canaliser les velléités importatrices de certains commerçants qui tiennent à profiter du marché des viandes subventionnées et à bon marché, mais de qualité douteuse en provenance des pays du Nord.

Il est donc indispensable de mettre à la disposition de la population des produits animaux de qualité et à moindre coût. Ceci ne sera possible que si : (i) les pertes dues à la malnutrition des jeunes et les maladies baissent, (ii) les taux d'exploitation s'accroissent et (iii) les coûts de production sont maîtrisés.

En outre, étant donné que l'élevage contribue à la sécurité alimentaire, il est indiqué de favoriser l'intégration agriculture-élevage en appuyant l'équipement et l'adoption de paquets technologiques appropriés.

Accroître et améliorer la compétitivité des produits et des filières animales

L'accroissement et l'amélioration de la compétitivité des produits d'élevage concernent tant le maillon production que les autres maillons des filières animales. Ils dépendront des qualités sanitaire, hygiénique, et dans une moindre mesure, commerciale (conformité du produit aux attentes des consommateurs, absence de fraudes) et nécessairement de la maîtrise des coûts de production.

Au niveau du maillon production, il s'agit de bien maîtriser la conduite des exploitations dans les domaines de : l'alimentation, la protection sanitaire, la reproduction, la génétique, l'approvisionnement en intrants (zootechniques et vétérinaires), l'habitat, etc. Ceci devrait consister à : (i) renforcer les capacités des producteurs pour l'optimisation technico-économique de l'utilisation des facteurs de production, (ii) assurer l'accès et l'exploitation des informations relatives aux prix et aux marchés des intrants et des produits.

En aval de la production, il s'agit d'améliorer la mise en marché par : (i) le développement des infrastructures marchandes structurantes (réhabilitations et nouvelles réalisations selon les normes internationales et en liaison avec des pôles de productions), (ii) le renforcement des capacités techniques des professionnels pour une maîtrise parfaite des procédés et le respect des normes, (iii) la veille réglementaire.

Gérer de manière durable les ressources naturelles exploitées par le sous- secteur de l'élevage

Le système d'élevage dominant du Burkina Faso dépend étroitement de l'état de l'environnement. Or, ces dernières décennies, on a assisté à une forte dégradation des ressources naturelles due, en partie, à une surexploitation du pâturage imputable à une absence de planification de l'utilisation de l'espace et aux défrichements anarchiques pour les cultures (avancée du front agricole). A terme, la dégradation des ressources naturelles risque de peser négativement sur le sous-secteur de l'élevage en particulier et sur l'environnement, en général. Il est alors indispensable de retrouver un équilibre entre le système d'élevage et les ressources naturelles dans l'optique d'un développement durable. Ceci passe par la promotion du ranching et le développement de Zones d'Intensification des Productions Animales (ZIPA).

Promouvoir un système plus efficient de commercialisation tant au niveau national, sous-régional qu'international

L'existence d'une bonne stratégie commerciale aussi bien interne qu'externe est le principal moteur de la réorganisation et de la valorisation du sous-secteur de l'élevage tant par l'amélioration de la productivité de l'élevage que de la qualité des produits proposés. En dehors des circuits traditionnels de commercialisation qui présentent quelques limites, l'élevage burkinabè peine à trouver de nouveaux débouchés, surtout dans la perspective d'une diversification des produits. Cette situation est due essentiellement à l'absence d'une véritable stratégie commerciale pour le sous-secteur de l'élevage. Il est indispensable que la PNDEL relève ce défi qui est une des portes d'entrée de la relance socioéconomique du sous-secteur. Elle devra s'appuyer sur le principe « du pilotage des filières par l'aval ».

3.5. Objectifs et champ d'application

L'objectif global de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage est de renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cet objectif global se décline en quatre (4) objectifs spécifiques qui sont :

1. *Développer des capacités des acteurs du sous-secteur à travers la création de capacités novatrices et le partenariat public-privé ;*
2. *Assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales à travers le soutien à l'agro business et la création de zones d'intensification des productions animales (ranchs individuels et collectifs) ;*
3. *Accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers les investissements structurants dans les domaines de l'alimentation, de la génétique et de la santé animale ;*
4. *Améliorer la compétitivité des produits animaux et renforcer la liaison entre la production et le marché, à travers la réalisation d'infrastructures marchandes structurantes, la promotion de la qualité nutritionnelle et sanitaire et d'activités promotionnelles.*

Le champ d'application de la PNDEL inclut l'élevage des animaux domestiques, l'apiculture et l'élevage non conventionnel. Les actions porteront sur tous les systèmes d'élevage (traditionnels, semi-intensifs et intensifs) et toutes les filières (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture traditionnelle et moderne, élevage porcin traditionnel et moderne, élevage non conventionnel, apiculture). Toutefois, la priorité sera accordée aux filières et aux acteurs capables d'induire de la croissance ou de moderniser leurs exploitations.

3.6. Les principes directeurs

Le développement de l'élevage se fera selon les principes directeurs suivants :

- ***Le pilotage de la promotion des filières par la demande (l'aval)***

Ainsi les produits seront classés dans deux types de filières prioritaires :

- les filières porteuses de croissance : (bétail-viande, aviculture intensive et cuirs et peaux), basées sur la spécialisation régionale et tournées vers les marchés extérieurs ;
- les filières stratégiques à portées nationales, tournées vers la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté (lait, aviculture villageoise, etc.).

- ***L'équilibre des relations entre l'administration et les acteurs non étatiques***

Les acteurs non étatiques ont de nombreux griefs plus ou moins légitimes à l'endroit de l'administration du ministère en charge des ressources animales. Dans la plupart des cas, ces derniers pensent que l'administration ne les considère pas comme des partenaires.

Ils sont victimes du sentiment de supériorité des agents de l'administration. La conséquence de cette situation est qu'ils ne sont pas informés comme il faut, ils ne sont pas suffisamment associés aux décisions du ministère qui, en dernier ressort, les touchent directement.

Un principe directeur de la nouvelle politique est d'établir un partenariat équilibré entre l'administration et les acteurs non étatiques.

▪ ***La subsidiarité***

Les acteurs majeurs de la PNDEL seront les suivants : le Ministère des Ressources Animales, les organisations professionnelles, la société civile, le secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés de base. Chacun de ces acteurs a un domaine d'avantages comparatifs et la politique devrait utiliser chaque acteur en fonction de celui-ci. Cela passe nécessairement par une définition claire du rôle de chaque acteur ainsi que des limites de l'intervention de l'Etat et de chacun.

▪ ***La mise en harmonie des interventions avec le processus de décentralisation***

La décentralisation est devenue une option majeure de développement du Burkina Faso. Ainsi, les communes (urbaines et rurales) et les régions sont des centres d'impulsion du développement et des rôles précis leur sont assignés dans la gestion des ressources animales. Les interventions dans le cadre de la PNDEL doivent absolument tenir compte de ce processus en impliquant les collectivités territoriales et les communautés de base à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Celles-ci ont de nombreux domaines d'avantages comparatifs pour lesquels il sera toujours judicieux de les responsabiliser.

▪ ***Le développement constant du capital humain***

Le déficit de capital humain est une des questions centrales du sous-secteur de l'élevage. Dans tous les maillons de la filière existent des difficultés liées à la formation des acteurs aussi bien des agents de l'Etat que des acteurs non étatiques. Jusque-là, les types de formations fournis n'ont pas été à la hauteur des défis. Le sous-secteur fait face à de nombreux défis et enjeux que les types de formations disponibles ne permettent pas de surmonter. Il s'agit aussi bien des questions de productivité, de transformation que de commercialisation. Pour ce faire, de nouvelles approches s'imposent : il s'agit par exemple des techniques de l'ingénierie de la formation qui tiennent compte aussi bien du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Il s'agit aussi et surtout de promouvoir des centres de formation technique pour répondre aux besoins des professionnels de l'agroalimentaire.

▪ ***L'analyse socioéconomique selon le genre***

La prise en compte de la différence entre hommes et femmes dans des situations différentes est devenue une question centrale des politiques de développement du Burkina Faso. La préoccupation est de veiller à équilibrer les relations entre hommes et femmes dans le processus de développement. Le sous-secteur de l'élevage est un des domaines potentiels qui par excellence permet d'autonomiser les femmes à travers de nombreuses actions.

Un des principes directeurs de la PNDEL est d'accorder une importance à tous les aspects d'équité dans l'accès et le contrôle des ressources animales et pastorales. Ceci pour mieux cibler les questions de développement rural en tenant compte du Genre en vue d'une meilleure efficacité, une meilleure durabilité et une plus grande égalité et pour l'autonomisation des femmes.

Les éléments suivant feront l'objet d'attention par ce principe directeur : la participation, la détermination des rôles dévolus aux hommes et aux femmes et la priorisation des personnes défavorisées.

▪ ***L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)***

Les TIC offrent des possibilités de plus en plus importantes et permettent une optimisation des activités, à travers une minimisation des coûts et une augmentation de l'efficacité conduisant à une plus grande compétitivité.

A travers la PNDEL, les TIC permettront : (i) d'améliorer la gouvernance administrative aussi bien du ministère que des structures non étatiques, (ii) d'améliorer l'information sur les technologies de l'élevage qui deviennent de plus en plus et rapidement complexes, et (iii) d'être proactif sur l'information prospective, surtout commerciale. Les plans issus de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage devraient permettre de profiter pleinement de ces avantages en proposant des actions privilégiant l'utilisation des TIC.

▪ ***La prise en compte de la dimension emploi dans toutes les initiatives de l'élevage***

L'emploi sera considéré comme un aspect endogène et non une question exogène à la PNDEL. Le sous-secteur de l'élevage a une grande capacité de création d'emplois, surtout en ce qui concerne l'élevage moderne qui n'est qu'à un stade embryonnaire avec d'importantes potentialités de développement. Cet élevage moderne se déroule surtout dans les zones périurbaines où se concentre la plus grande partie des demandeurs d'emploi.

▪ ***La maîtrise de l'ensemble de la chaîne (de la ferme à l'assiette du consommateur)***

Le développement de l'élevage passe par la promotion des différentes filières. Pour ce faire, des actions sont nécessaires depuis la production jusqu'à la consommation. Tout blocage constaté dans un des maillons entraînera un dysfonctionnement de l'ensemble de la filière qui finira par ne plus répondre aux besoins des consommateurs. De cette situation naissent des facteurs inhibitifs des produits animaux locaux, malgré une demande locale avérée illustrée par les importations massives ou la faiblesse des prix (cas du lait importé).

▪ ***La prise en compte des principes de l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques***

Les changements climatiques sont de plus en plus perceptibles avec l'apparition d'événements extrêmes (fortes et faibles températures, sécheresses et inondations). Les actions de développement de l'élevage devraient permettre une adaptation aux effets négatifs de la variabilité et des changements climatiques et une réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Les actions de la PNDEL mettront l'accent sur : (i) la sensibilisation des acteurs de l'élevage sur les défis environnementaux ainsi que sur les effets néfastes des changements climatiques, (ii) le renforcement des capacités pour l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et (iii) une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux adaptations aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement.

3.7. Axes stratégiques

Dans le cadre de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage, les actions à mettre en œuvre s'organisent autour de quatre (4) axes stratégiques, à savoir : (i) le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur ; (ii) la sécurisation et la gestion durable des ressources pastorales ; (iii) l'accroissement de la productivité et des productions animales ; (iv) l'amélioration de la compétitivité et la mise en marché des produits animaux.

3.7.1. Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur

L'analyse diagnostique du sous-secteur de l'élevage fait ressortir, au titre des contraintes institutionnelles, la faible capacité de planification et de mise en œuvre des actions de développement du ministère en charge des ressources animales. Cette situation se traduit par un dispositif public d'encadrement et d'appui-conseil insuffisant et inadapté, pas à même de répondre aux besoins et préoccupations des acteurs. Dans le même temps, l'offre privée et associative de services d'appui-conseil et de santé animale demeure timide et n'arrive pas à combler le vide laissé par la restriction des services publics.

Objectif de l'axe 1

L'objectif est de renforcer les capacités d'intervention des acteurs du sous-secteur, afin de favoriser l'émergence d'un partenariat public-privé qui soit à même de porter des projets d'élevage basés sur le professionnalisme et tournés vers le marché.

Domaines d'actions prioritaires

Le renforcement des capacités des différents acteurs se fera à travers, la mise en œuvre d'actions prioritaires dans les domaines suivants :

- ✓ Renforcement de la formation professionnelle à travers : (i) le renforcement des capacités du corps enseignant et (ii) le développement de la logistique pédagogique ;
- ✓ Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil à travers : (i) le Renforcement des capacités techniques du personnel et (ii) le renforcement de la logistique d'intervention et de management ;
- ✓ Renforcement des capacités des organisations professionnelles à travers : (i) la Structuration des acteurs des différentes filières en interprofessions et coopératives et (ii) l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

3.7.2. Axe 2 : Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales

Au Burkina Faso, plus de 80 % de l'élevage des ruminants domestiques est conduit selon le système pastoral transhumant ou extensif (MRA, 2005). Sa part dans l'offre de produits animaux est estimée à près de 77 % pour la viande et 92 % pour le lait. Bien conduit, l'élevage pastoral est écologiquement viable et économiquement rentable et compétitif, avec un rapport marge brute/coûts de production de viande de bœuf variant entre 0,8 à 2 contre 0,3 à 0,4 pour l'élevage intensif (embouche bovine, production laitière). Malgré ses multiples avantages, l'élevage pastoral évolue dans une certaine précarité marquée par la restriction progressive des espaces pastoraux et de l'accès aux ressources pastorales. Les conséquences majeures de cette précarité sont la faible productivité des animaux, l'exacerbation des conflits entre agriculteurs et éleveurs, la dégradation des espaces, la transhumance et la migration du cheptel vers des pays côtiers voisins.

Objectif de l'axe 2

L'objectif de l'axe est d'accélérer la transformation des systèmes de production pastoraux et agropastoraux extensifs vers des systèmes intensifs à travers la sédentarisation et la sécurisation des activités pastorales et l'appropriation formelle des espaces et des ressources.

Domaines d'actions prioritaires

La mise en œuvre de l'axe 2 nécessite que des actions soient prises dans les domaines prioritaires suivants :

- ✓ Sécurisation des zones d'intensification des productions animales à travers : (i) le renforcement du cadre juridique et (ii) la promotion de zones d'intensification des productions animales (ZIPA) et le ranching ;
- ✓ Hydraulique pastorale à travers : (i) L'inventaire des ouvrages existant (ii) l'élaboration et l'adoption de normes, plans types et cahier de charges, (iii) la réhabilitation des ouvrages existants, (iv) le développement de nouvelles infrastructures d'hydraulique pastorale et (v) le renforcement des capacités des organes de gestion et de maintenance ;
- ✓ Prévention et de gestion des crises et vulnérabilités dans le sous- secteur de l'élevage à travers la mise en place : (i) d'un dispositif de défenses et restauration des espaces de pâture (ii) d'un dispositif d'alerte précoce sur les risques de crises fourragères et hydriques et (iii) d'un dispositif d'atténuation des effets des crises en relation avec certains départements notamment celui de l'environnement.

3.7.3. Axe 3 : Accroissement de la productivité et des productions animales

L'étude prospective réalisée dans le cadre de l'IEPC (2005) prédisait d'un bilan global de l'offre et de la demande en produits de l'élevage à l'horizon 2015 qui sera déficitaire de 250 000 tonnes de viande et plus de 256 millions de litres de lait.

Ce décalage progressif entre offre et demande est particulièrement inquiétant dans le sens où il pourrait avoir pour conséquences : (i) une décroissance de l'auto-approvisionnement sur l'ensemble des produits de l'élevage, (ii) une diminution de la consommation moyenne par habitant de produits d'élevage qui resterait encore largement en-dessous des normes internationales, (iii) une régression des exportations de bétail et de la viande, (iv) une progression des importations en produits laitiers, voire de la viande, et (v) un accroissement de la précarité des ménages vulnérables.

L'objectif de l'axe 3

L'objectif de cet axe est d'accroître la productivité et les productions animales en vue de générer des excédents pour la création de richesses et la sécurité alimentaire.

Domaines d'actions prioritaires

Les domaines d'actions prioritaires pour la réalisation de cet axe s'articulent autour de :

- ✓ l'amélioration de la sécurité alimentaire du bétail à travers : (i) l'intensification des actions de fauche, de conditionnement et de conservation des fourrages naturels (y compris dans les aires protégées autorisées), (ii) la défense et la restauration des espaces dégradés, (iii) la valorisation des sous-produits agricoles dans l'alimentation animale, (iv) l'intensification de la production fourragère, (v) la sécurisation de l'approvisionnement en aliments concentrés ;

- ✓ l'amélioration du potentiel génétique des animaux à travers : (i) l'identification et traçabilité des animaux et des produits animaux, (ii) l'introduction et la multiplication des gènes améliorateurs, (iii) la sélection massale et lutte contre la consanguinité, (iv) la préservation du patrimoine zoo génétique local ;
- ✓ la lutte contre les pathologies animales à travers : (i) le renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses dans les élevages extensifs, (ii) le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires (RESUREP) et (iii) le suivi sanitaire rapproché des élevages intensifs ;
- ✓ le développement des services vétérinaires et le renforcement de la santé publique vétérinaire à travers : (i) le renforcement des capacités techniques et logistiques des services et du laboratoire national d'élevage afin d'assurer les analyses et les diagnostics, (ii) l'application effective et le renforcement de la législation sur les médicaments vétérinaires, et (iii) le renforcement de la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale par la création d'un cadre national unique de coordination de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) en relation avec les départements en charge de la santé, l'agriculture, l'environnement, le commerce, la justice, l'administration territoriale et la sécurité.

3.7.4. Axe 4 : Amélioration de la compétitivité des produits animaux

La compétitivité traditionnelle des produits de l'élevage burkinabè est de plus en plus mise à rude épreuve sur le marché domestique et sur les marchés des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. En effet, les distorsions aux règles du commerce international rendent les produits animaux importés hors UEMOA et CEDEAO moins chers dans la sous-région que la viande, le lait et les œufs produits localement.

Au plan microéconomique, le prix élevé des intrants d'élevage, notamment alimentaires, et leur tendance à la hausse, sont de nature à augmenter les coûts de production. L'ensemble de ces facteurs contribue à grever la compétitivité (prix) des produits d'élevage locaux sur le marché domestique (lait et œufs) et sur le marché sous-régional (bétail et viande). En outre, au plan de la qualité, des efforts importants restent à faire pour que les produits locaux répondent aux exigences des consommateurs et aux normes internationales.

L'objectif de l'axe 4

L'objectif de cet axe est d'améliorer la compétitivité des produits d'élevage burkinabè tant sur le marché domestique que sur les marchés sous-régionaux et internationaux.

Domaines d'actions prioritaires

La concrétisation de cet axe appelle la mise en œuvre des actions prioritaires dans les domaines suivants :

- ✓ développement des infrastructures de mise en marché à travers : (i) la promotion des infrastructures structurantes et (ii) le renforcement des capacités de gestion des acteurs ;
- ✓ amélioration de la qualité des produits animaux à travers : (i) l'élaboration des textes normatifs et (ii) la diffusion et l'application des normes ;
- ✓ fiscalité appropriée pour les produits d'élevage locaux.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

4.1 L'outil de mise en œuvre

La Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage aura un outil d'opérationnalisation qui est son plan d'actions et programme d'investissements. Ce document comportera les axes d'intervention et les programmes qui seront formulés en tenant compte des préoccupations du long terme et sera mis en œuvre au travers d'un Programme d'Actions Sectoriel Triennal glissant (PAST). Les activités seront regroupées en programmes et composantes régulièrement actualisés pour tenir compte de la pertinence du moment et du caractère évolutif de l'environnement économique, social et politique.

4.2 Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre est un Comité de pilotage présidé par le Ministre en charge de l'Elevage. Il regroupera les structures centrales et déconcentrées du département en charge de l'Elevage, les ministères partenaires, le SP/CPSA, les structures faîtières des organisations professionnelles, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

4.3 Le rôle des acteurs

La mise en œuvre de la PNDEL implique l'Etat et ses démembrements, les Collectivités Territoriales et les Communautés de base, les organisations professionnelles, les opérateurs privés et les partenaires techniques et financiers.

Ces différents acteurs devront travailler, chacun dans son rôle spécifique, dans un esprit de partenariat et de complémentarité pour une mise en œuvre efficiente de la politique.

▪ *L'Etat et ses démembrements*

L'Etat et ses démembrements, représentés par l'Administration centrale et les structures déconcentrées, veilleront à :

- mettre en place et rendre opérationnel le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la politique ;
- traduire la politique en stratégies et plans d'action opérationnels et veiller à leur mise en œuvre cohérente ;
- assurer la sécurisation foncière et veiller à la valorisation des zones pastorales ;
- créer un environnement socioéconomique, financier et sécuritaire favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance ;
- mettre au point et diffuser des technologies performantes pour anticiper ou répondre aux questionnements nouveaux qui accompagneront la modernisation des systèmes de production et de valorisation des filières animales ;
- organiser la concertation avec les différents acteurs intervenant dans le développement de l'élevage, de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement, de la recherche scientifique, de l'économie et des finances ;

- élaborer ou actualiser les stratégies opérationnelles sous-sectorielles en cohérence avec les orientations stratégiques définies ;
- mobiliser les ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation de la PNDEL ;
- assurer le suivi/évaluation de la politique.

▪ ***Les Collectivités Territoriales et les communautés de base***

Le rôle des Collectivités Territoriales dans la mise en œuvre de la PNDEL doit être conforme aux compétences qui leur sont dévolues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rôle devrait être axé sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement au niveau communal ;
- l'aménagement et la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ;
- l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de gestion des terroirs, de développement local et de développement rural décentralisé ;
- la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) transférées ou mises à disposition par l'Etat ;
- l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le sous-secteur de l'élevage au niveau régional ou local et ;
- la participation au suivi/évaluation du Plan d'actions.

Les communautés de base représentées par les Conseils Villageois de Développement (CVD) et les organisations d'éleveurs à la base devraient être les premiers acteurs et les premiers bénéficiaires de la mise en œuvre de la PNDEL. Leur rôle devrait porter sur :

- l'expression des besoins en matière de développement au regard des contraintes et des potentialités spécifiques ;
- la participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des programmes opérationnels et des projets d'investissement les concernant ;
- l'initiation et la réalisation de microprojets en vue de la promotion d'activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- la gestion concertée des espaces et des ressources naturelles de leurs terroirs ;
- et la participation au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique.

▪ ***Les organisations professionnelles et les opérateurs privés***

Les organisations professionnelles des différentes filières d'élevage, les Chambres Régionales d'Agriculture et les opérateurs privés intervenant dans le sous-secteur de l'élevage devront intervenir dans la mise en œuvre de la PNDEL en participant à :

- l'identification de projets ;
- la formulation et la mise en œuvre des programmes opérationnels, des projets et des programmes d'investissement ;
- au financement des projets (principe du cofinancement des investissements à la base) ;
- la formation et à l'appui/conseil des membres et structures de base ;
- la concertation entre les différents acteurs ;
- au suivi évaluation de la politique.

▪ ***Les partenaires techniques et financiers***

Les partenaires techniques et financiers regroupent les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations intergouvernementales (OIG) régionales et les ONG internationales ou nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNDEL, le rôle de ces partenaires devrait porter sur :

- la participation au dialogue politique avec le gouvernement ;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles sous-sectorielles ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes et des plans d'action opérationnels ;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles ;
- la participation à la mobilisation des ressources nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes et projets de développement ;
- et la participation au suivi-évaluation de la politique.

4.4. Le financement de la politique

Le développement du sous-secteur de l'élevage est un long processus dont les résultats ne seront visibles qu'à moyen et long termes. Sa mise en œuvre exige la mobilisation de moyens conséquents.

Des efforts importants en matière de financement doivent donc être consentis de la part de l'Etat (budget national, fonds d'investissements nationaux, etc.), des Partenaires Techniques et Financiers, mais aussi de la part du secteur privé et des bénéficiaires eux-mêmes.

▪ ***Contribution de l'Etat***

Pour un développement durable du sous-secteur de l'élevage, le gouvernement prendra les mesures de réformes institutionnelles et fiscales nécessaires à une meilleure mobilisation des ressources financières. Ces mesures prendront en compte les accords communautaires.

A cet effet, sur la base des orientations définies dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du ministère, la préparation du budget devrait être faite en fonction des contraintes de ressources et des priorités définies dans la politique et le plan d'actions.

La contribution de l'Etat au financement de la mise en œuvre de la Politique se fera à travers une amélioration des allocations budgétaires, mais aussi par le canal des fonds de développement (dont le FODEL). L'incitation à la création ou la mise en place de banques ou institutions spécialisées dans le crédit agricole, ainsi que le renforcement des capacités (formation professionnelle) et le soutien à l'installation de jeunes professionnels dans les différents maillons de la filière (octroi de prêts à taux préférentiels) sont propres à accompagner la politique.

▪ ***Contribution des Institutions régionales***

Le financement des actions prévues dans la PNDEL sera en partie pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes des Institutions régionales, à savoir le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, le Programme de Sécurité alimentaire du CILSS, le programme de développement de l'élevage de l'ALG, les Programmes Régionaux (PRIA) et le Programme National du Secteur Rural (PNSR)) en cours d'élaboration en partenariat avec le NEPAD et la CEDEAO. Il est à noter l'existence ou la création prochaine de Fonds régionaux visant le développement agricole, y compris l'élevage (exemple du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA – FRDA).

▪ ***Contribution des Partenaires Techniques et Financiers***

Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire, de financement de projets et programmes ou de contributions aux ressources du Fonds de Développement de l'Elevage. Les ONG et autres associations peuvent également participer au financement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage sous différentes formes qui leurs sont appropriées.

▪ ***Contribution des institutions financières et du secteur privé***

Les banques et institutions de micro-finance devront participer au financement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage, en entreprenant des actions de promotion et de soutien, à travers des crédits adaptés aux acteurs directs des différents maillons des filières porteuses.

De même, les opérateurs privés nationaux et étrangers devraient investir davantage dans la production, et surtout dans la transformation et la commercialisation des produits des filières porteuses de l'élevage (viande, aviculture, lait, cuirs et peaux, miel apicole, etc.).

▪ ***Contribution des bénéficiaires***

L'implication des bénéficiaires aux financements des activités à entreprendre est très nécessaire pour la réussite de la politique. A cet effet, le principe de cofinancement des investissements adopté dans la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé sera appliqué.

4.5. Le suivi évaluation

La mise en œuvre réussie de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage requiert un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Le suivi de la mise en œuvre de la PNDEL est assuré par le Comité de pilotage qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction des Etudes et de la Planification assure le secrétariat du comité.

Le processus de définition et de mise à jour des indicateurs de suivi sera poursuivi dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action opérationnel.

4.6. L'information et la communication

La mise en œuvre de la PNDEL requiert une stratégie et des actions d'information et de communication à l'endroit de tous les intervenants pour une meilleure appropriation et une synergie d'action autour des objectifs. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication valorisant les possibilités offertes par les TIC permettront aux acteurs des filières de s'approprier la PNDEL, de la diffuser et d'en donner le bilan et les perspectives à court et à moyen termes.

V. RISQUES

Un certain nombre de risques pourraient entraver l'atteinte des objectifs de la politique. Les plus importants sont :

5.1. La mobilisation des ressources financières

Pour des raisons diverses, l'élevage a depuis toujours souffert de l'insuffisance de financements nationaux qu'internationaux, comparativement à l'agriculture. Cet état de fait persiste toujours alors que la présente PNDEL est très ambitieuse et demande des ressources importantes que ni le niveau de financement du FODEL ni celui de la dotation actuelle du ministère ne peuvent satisfaire.

Il faut donc mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs qui, dans bien des cas, sont les mêmes qui financent les autres domaines du développement rural, avec souvent des préférences autres que l'élevage. L'inscription de la politique dans un programme sectoriel exhaustif assorti d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme devrait permettre d'atténuer ce risque.

5.2. Les changements climatiques

L'élevage burkinabè est fortement dépendant des ressources naturelles dont l'état est de plus en plus influencé par les changements climatiques. Ces risques sur l'évolution des écosystèmes pastoraux requièrent des stratégies d'adaptation qui ont des coûts sociaux et financiers au-delà de la portée des principaux acteurs. L'élevage contribue directement et indirectement aux changements climatiques, et subit les conséquences de ces changements climatiques. Les éleveurs devront faire face à la fois à une transformation graduelle du climat sur le long terme et à des épisodes d'événements climatiques importants de plus en plus fréquents. Cela a une incidence directe sur la productivité animale à cause notamment de la perturbation du système fourrager et de la disponibilité des ressources en eau.

Ce risque sera présent tout au long de l'exécution de la politique et pourrait même s'accroître. Cela peut compromettre sa réalisation si des stratégies vigoureuses d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets négatifs ne sont pas mises en place aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-régional.

5.3. Les accords internationaux

Plusieurs négociations commerciales sont en cours actuellement : il s'agit d'une part des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays de la CEDEAO plus la Mauritanie et d'autre part, des accords multilatéraux sur l'agriculture dans la cadre du Cycle de Doha. Des risques pèsent sur l'élevage du Burkina Faso par rapport aux engagements que prendront l'UEMOA et la CEDEAO qui conduisent actuellement lesdites négociations au nom des pays membres. Déjà, les pays de l'UEMOA ont connu une forte ouverture de leur marché suite à l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC). Pour beaucoup de pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, cela s'est traduit au niveau de l'élevage par une baisse drastique de certaines productions comme la volaille à cause de la concurrence déloyale des produits subventionnés de l'Union Européenne.

De tels risques pèsent encore sur la région dans l'éventualité d'une ouverture supplémentaire des marchés dans le cadre des APE qui consacrera l'ouverture des marchés des pays de l'Afrique de l'Ouest aux produits d'origine européenne. Du fait de cette ouverture, un pays comme le Burkina Faso, qui n'est pas encore fortement concerné par les importations des viandes extra-africaines, risque maintenant de voir son élevage de plus en plus menacé.

5.4. Les difficultés de coordination avec les domaines connexes

Le développement de la productivité de l'élevage est, d'une part, fortement conditionné par le développement de la production agricole et, d'autre part, par la mise en place d'une politique commerciale et industrielle ambitieuse. Le fait que ces domaines sont administrés par d'autres départements ministériels place une grande partie de la chaîne d'activités de l'élevage en dehors du contrôle du ministère en charge des ressources animales. La question de la coordination devient alors un risque majeur pour la conduite réussie d'une politique de développement de l'élevage. La création de synergies solides et des passerelles opérationnelles avec le ministère en charge de l'agriculture et de l'eau, de l'environnement ainsi que le ministère en charge du commerce devrait permettre d'atténuer ce risque.

CONCLUSION

L'élaboration de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage traduit la volonté du gouvernement de se doter d'un cadre de référence pour toutes les actions du sous-secteur. Le présent document émane d'un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs. Il est basé sur les récentes évolutions tant au plan national, sous-régional qu'international. L'ambition de la PNDEL est de tracer les grandes orientations à partir desquelles de nombreuses actions spécifiques et détaillées seront déclinées dans le Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage (PAPISE) pour permettre à l'élevage de mieux contribuer aux objectifs nationaux d'accroissement des richesses, d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accroissement des revenus des professionnels des filières animales. Par ailleurs, elle vise à susciter un plus grand engagement des partenaires financiers au profit des activités de l'élevage.

Pour le succès de la PNDEL, tous les acteurs devront s'impliquer dans la diffusion du présent document, et surtout, dans la mise en œuvre des différents plans et programmes qui en découleront.

DOCUMENTS CONSULTÉS

1. ACP (2005) : Préparation d'un accord de partenariat Union européenne -Afrique de l'Ouest, rapport définitif, Volume 1: Diagnostics, Impacts et recommandations, Union Européenne
2. AGRER/SERT Burkina, 2006. Plan d'actions pour le développement de la filière lait. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 157 p.
3. AGRER/SERT Burkina, 2007. Plan d'actions pour le développement de la filière de l'aviculture traditionnelle au Burkina Faso. Rapport provisoire. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 59 p.
4. AGRER/STATISTIKA, 2007. Plan d'actions pour le développement de la filière des petits ruminants. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 91 p.
5. AGRER/STATISTIKA, 2003. Plan d'actions pour le développement de la filière porcine. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 80 p.
6. AGRER/STATISTIKA, 2007. Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 100 p.
7. Burkina Faso, 2000. Projet de Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD). 21 p.
8. Burkina Faso, 2004. Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015. Version définitive. 99 p.
9. Burkina Faso/SNU (2003): Rapport Suivi Pays des Objectifs du Millénaire pour le Développement
10. CEDEAO, 2005. Annexe à la Décision A/DEC.11/01/05 relative à la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Abuja, Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, 18 p.
11. CEDEAO, 2005. Plan d'actions régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest. Abuja, Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, 140 p.
12. CONEDD (2006). Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA Burkina Faso), 84 p.
13. Delgado C., Rosegrant M., Steinfeld H., Ehui S., Courbois C., 1999. L'élevage d'ici à 2020 : la prochaine révolution alimentaire. Série Alimentation, agriculture et environnement - Document de synthèse n° 28. Rome, FAO/ILRI, 94 p.
14. FAO, 2006. Document d'accompagnement. Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine. Intégration des sous-secteurs élevage, forêts et pêches dans le PDDAA. 48 p.
15. INSD, 2000 Profil de pauvreté et évolution de la pauvreté au Burkina Faso, Ministère de l'Economie et des Finances

16. INSD, 2004 Analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages- Rapport final, Ministère de l'Economie et du Développement Burkina Faso, la pauvreté en 2003, Ministère de l'Economie et du Développement
17. MRA, 2000. Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso. Diagnostic, axes d'intervention et programmes prioritaires. Version finale. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 140 p.
18. MRA, 2004a. Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC II), Burkina Faso
19. MRA, 2004b. Base de données des textes juridiques dans le secteur de l'élevage. Support CD Rom.
20. MRA, 2005. Document National/Initiative Elevage Pauvreté Croissance (IEPC)
21. UEMOA, 2002. Les grandes orientations de la Politique Agricole de l'UEMOA. Rapport principal. Ouagadougou, La Commission de l'UEMOA, 154 P.
22. MEE, 1998. Politique et stratégies en matière d'eau.
23. MAHRH, 2003. Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.